

**CONTRAT BOURGS-CENTRES OCCITANIE
PYRENEES-MEDITERRANEE 2019 / 2021**

Dossier de candidature de SEPTFONDS en TARN-ET-GARONNE



Fait le 07/01/2019,

SOMMAIRE

0/ Localisation

p 5

1/ Présentation du Bourg Centre

p 7

- 1-1. Evolution de la population
- 1-2 Principales caractéristiques démographiques
- 1-3 Principales caractéristiques socio-économiques
- 1-4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg Centre

p 10

- 2-1 Le cadre de vie.....
- 2-2 L'activité économique (dont l'offre touristique)

 - 2-2.1 Le commerce et l'industrie
 - 2-2.2 L'artisanat
 - 2-2.3 L'agriculture
 - 2-2.4 Synthèse sur les perspectives de développement économiques

- 2-3 L'habitat

 - 2-3.1 Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat.....

- 2-4 Le patrimoine

 - 2-4.1 Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine

- 2-5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,.....

 - 2-5.1 Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces.....

- 2-6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...)

 - 2-6.1 Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité.....

- 2-7 La transition écologique et énergétique

 - 2-7.1 Synthèse pour la protection de l'environnement

3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser

- 3-1.1 un village central construit sous la forme d'une bastide avec une structuration urbaine très marquée et dense
- 3-1.2 un environnement naturel riche, marqué par des forêts en limite communale laissant place à des espaces agricoles semi-ouverts au contact de la bastide
- 3-1.3 un potentiel de développement urbain important

3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés

- 3-2.1 Une urbanisation linéaire qui perturbe la lisibilité de l'espace urbain et banalise le paysage.....
- 3-2.2 Une forte consommation de l'espace et des aménagements coûteux en réseaux.....
- 3-2.3 Des habitants qui s'éloignent des commerces et services de proximité.....

3-3 les grandes orientations retenues.....

- ORIENTATION 1** : Repenser l'urbanisation autour de la trame d'équipements existante en inversant la tendance à l'étalement urbain
- ORIENTATION 2** : Rapprocher les habitants de la bastide
- ORIENTATION 3** : Mieux gérer l'espace urbain par la définition d'une « stratégie habitat »
- ORIENTATION 4** : Structurer un pôle économique et de services
- ORIENTATION 5** : Valoriser l'identité rurale en préservant les espaces naturels

3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain

4/ Les thématiques prioritaires et principaux projets engagés / envisagés

4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre.....

- 4-1.1 Urbaniser en priorité les délaissés et densifier l'urbanisation autour de la bastide.....
- 4-1.2 Assurer le maillage viaire et piétonnier
- 4-1.3 Diversifier l'offre de logement.....
- 4-1.4 Préserver l'identité de la Bastide et le cadre de vie.....
- 4-1.5 Requalifier les entrées de ville.....
- 4-1.6 Maintenir les commerces et services du centre-ville.....
- 4-1.7 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Septfonds.....

4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire

- 4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire

5/ Contexte et démarches Territoriales en cours **p 36**

- 1- Le Projet de développement durable du territoire
- 2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017).....
- 3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020).....
- 4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021).....
- 5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022).....

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion **p 42**

- 1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi-Quercy et des EPCI qui le composent.....
- 2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....
- 3. Schéma de cohérence territoriale (SCOT).....
- 4. Documents d'urbanisme
- 5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH
- 6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)
- 7. Autres démarches territoriales à proximité.....

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre **p 48**

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet **p 48**

- 1- Le comité de pilotage : COPIL.....
- 2- Le comité technique : COTECH.....
- 3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif
- 4- Modification du contrat bourg centre.....

9/ Communication et concertation **p 55**

10/ Documents annexes **p 56**

Données de cadrage :

- Sur la démographie
- Sur l'économie.....
- Sur l'habitat.....
- Sur la mobilité.....

LOCALISATION DE SEPTFONDS EN TARN ET GARONNE

Superficie de la commune : 27,05 km² / canton Quercy Rouergue / arrondissement de Montauban / pôle de services de proximité rattaché par l'INSEE au bassin de vie de Caussade / intercommunalité : Communauté de communes Quercy Caussadais 19 communes, 20 000 habitants / PETR du Pays Midi Quercy 49 communes 50 000 habitants.



Septfonds fait partie de la communauté de communes du Quercy Caussadais qui a été créée le 1^{er} janvier 1997. Elle regroupe 19 communes sur 39 328 ha pour une population de 20 739 habitants au dernier recensement de 2015. Septfonds fait également partie du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural PETR du Pays Midi Quercy qui regroupe 49 communes soit environ 50 000 habitants sur 1 223 Km² (soit une densité de près de 41 hab/Km²). Le PETR s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, connecté au Tarn, à la vallée et gorges de l'Aveyron et aux contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Le PETR compte :

- 3 grands bassins de vie : Caussade, Nègrepelisse et St-Antonin-Noble-Val ;
- 8 communes offrant une gamme élevée de services et constituant des pôles de services intermédiaires : Caussade, Caylus, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Laguépie, Molières, Monclar-de-Quercy, Monteils.
- 7 pôles de services de proximité offrant les équipements les plus courants : Réalville, Montpezat, Montricoux, **Septfonds**, Puylaroque, Varen, Parisot;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS



PETR DU PAYS MIDI QUERCY

1/ Présentation du Bourg Centre

1-1. Evolution de la population

Sous l'influence de Montauban, Septfonds s'inscrit dans un territoire attractif de par son cadre paysager et son caractère traversant. Suite à une période de stagnation entre 1968 et 1982, l'essor démographique, intimement lié à la croissance économique, reprend sa marche à partir des années 1990.

Ainsi, depuis cette date et concomitamment à la dynamique départementale, la population a augmenté de 21 %, soit une hausse de 462 en l'espace de 25 ans et une hausse annuelle d'environ 18 habitants par an. Cependant, si la croissance annuelle était relativement importante entre 1990 et 2010, celle-ci s'est ralenti de moitié par la suite. La commune compte tout de même 2193 habitants en 2015 alors qu'en 1968 il y avait seulement 1600 habitants.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	1 600	1 605	1 579	1 731	1 860	2 140	2 193
Densité moyenne (hab/km ²)	59,1	59,3	58,4	64,0	68,8	79,1	81,1

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

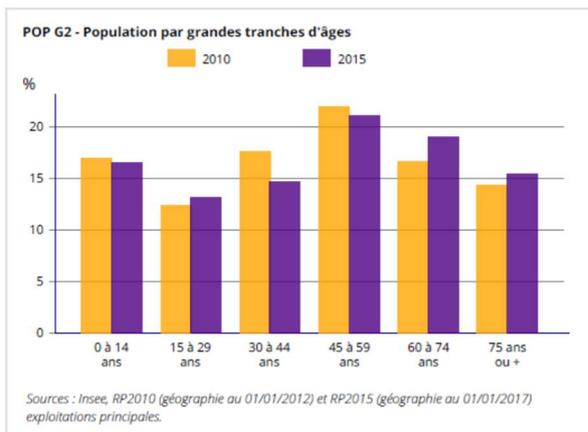
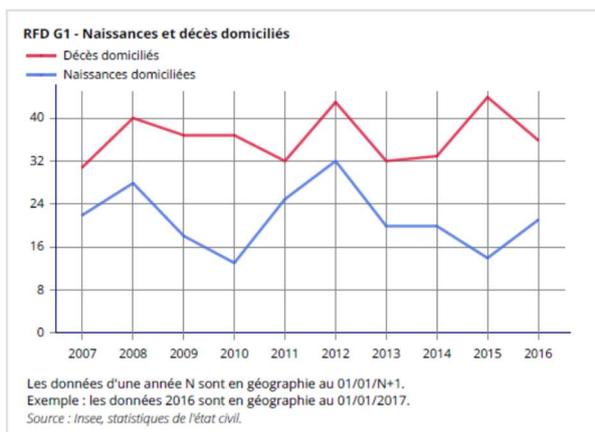
La croissance démographique a été boostée par un solde migratoire positif. Territoire de transit relié aux principaux pôles économiques, la commune a su profiter de son caractère rural pour attirer une nouvelle population d'actifs, cherchant un compromis entre lieu de travail, lieu d'habitation et offre de services.

De fait, les effectifs communaux progressent grâce à un solde migratoire contribuant à une croissance annuelle de l'ordre de 2% entre 1999 et 2010 et de 1 % entre 2010 et 2015.

Malgré ce solde migratoire positif, la population est vieillissante. Avec un solde naturel négatif depuis 1968, pour renouveler sa population, Septfonds se doit de rajeunir ses effectifs en accueillant une nouvelle population d'actifs pour inverser la tendance. Les statistiques de l'INSEE de 2015 (avec une courbe des décès descendante et une courbe des naissances ascendante en 2015) laissent penser que, du fait des nouveaux arrivants, le solde naturel pourrait un jour redevenir lui aussi positif.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2010	2010 à 2015
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,0	-0,2	1,2	0,8	1,3	0,5
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,4	-0,7	-0,6	-1,2	-0,7	-0,6
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	0,4	0,5	1,8	2,0	2,0	1,1
Taux de natalité (‰)	10,7	7,7	10,0	8,6	10,6	10,2
Taux de mortalité (‰)	14,6	14,9	16,4	20,9	18,0	16,4

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2010 et RP2015 exploitations principales - Etat civil.



1.2 Principales caractéristiques démographiques

Le double phénomène de solde naturel négatif et de solde migratoire positif s'explique par la présence de deux types différents de population : d'une part des *Septfontois* anciennement installés qui ont occupé les emplois traditionnels de la commune, souvent agricoles, ouvriers... d'autre part, de nouveaux arrivants issus de catégories sociales plus aisées qui viennent habiter surtout dans des maisons individuelles. Ces nouvelles arrivées favoriseront la mixité sociale et générationnelle car le vieillissement de la population locale tend ici à se conjuguer à l'arrivée de pré-retraités ou de jeunes retraités à la recherche d'un cadre de vie préservé. La montée en puissance des problématiques liées à l'avancée en âge et les besoins associés, notamment l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, figurent parmi les évolutions structurelles qui marquent à l'avenir les besoins sociaux du territoire.

Les statistiques de l'INSEE confirment cette tendance. Même si en 2014 près de la moitié (45%) de la population de Septfonds avait moins de 45 ans, la tranche des personnes de 30 ans à 60 ans qui compte le plus d'actifs est en forte régression (- 15 % entre 2009 et 2014). C'est la tranche d'âge des 60 / 74 ans qui a le plus augmenté (+17 %) entre 2009 et 2014. Plus d'un habitant sur dix (15%) ont plus de 75 ans en 2014.

Enfin, on assiste aujourd'hui à une réduction de la taille des ménages : 71 % des ménages sont constitués de deux personnes ou moins. Les divorces et séparations marquent la structure des ménages. Les familles nombreuses (plus de 3 personnes), elles, ne représentent plus que 29 % des ménages. Le nombre de personnes seules a fortement augmenté de 1999 à 2014.

Cependant, la proportion des couples avec enfants correspond tout de même à 37 % des situations des familles en 2015 soit 222 ménages concernés. C'est un peu plus qu'en 2010 (33 %). Cette évolution démontre l'attractivité de la commune. Par ailleurs le nombre de famille monoparentale a lui aussi diminué. On compte 85 familles monoparentales en 2015 contre 111 en 2010.

Malgré tout, la taille des ménages s'est érodée depuis 1999, passant de 2,21 en 2009 à 2,17 en 2014. Cela s'explique sans doute par le vieillissement de la population qui induit une diminution du nombre moyen d'occupants par logement, mais aussi du fait de la restructuration des modes de cohabitation, ou encore de la fuite des jeunes vers les pôles universitaires et pôles d'emplois.

1.3 Principales caractéristiques socio-économiques

Septfonds, avec près de 400 emplois est un pôle d'emploi secondaire mais stable par rapport à Caussade. (seulement 5 emplois perdus entre 2009 et 2014).

On relève toutefois une augmentation (+9 %) du nombre des ménages sous le seuil de pauvreté : 214 en 2007 contre 233 en 2015, ce qui représente quand même 23 % des ménages. Les propriétaires occupants (PO) éligibles aux aides de l'ANAH s'élève à 45 % en 2015, soit 675 ménages dont 64 % de personnes âgées de plus de 60 ans. Dans l'ensemble les revenus se trouvent dans la moyenne départementale.

En ce qui concerne la répartition selon les catégories socioprofessionnelles entre 1999 et 2014, toutes les CSP sont en nette progression, sauf le nombre d'ouvriers qui évolue peu. La population agricole continue quant à elle de diminuer (-1%). On relève surtout une augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

Enfin, le nombre de personnes sans activité professionnelle (273) est en diminution (-2.1%) entre 1999 et 2014, mais la dynamique économique de Septfonds reste fragile, les courbes du chômage en augmentation en 2014 évoluant en dents de scie depuis 2008. Sur la dernière période entre 2010 et 2015, le taux de chômage est passé de 12% à 17%. En l'espace de seulement 5 ans, on est passé de 105 à 142 chômeurs.

1.4 Synthèse sur les perspectives de développement démographique

Les statistiques de l'INSEE révèlent une bonne croissance démographique impulsée par un modèle de développement résidentiel, malgré le desserrement des ménages. Les prévisions démographiques sont encourageante : pour 2025 la commune devrait atteindre les 2500 habitants soit une hausse de 300 à 400 habitants. (un gain d'environ 18 habitants par an).

Septfonds, bénéficie de sa proximité des grands axes routiers. La commune est traversée par la route départementale n°926 rejoignant l'A20 permettant la liaison directe avec Montauban. La proximité de cette grande ville n'est pas étrangère à l'arrivée de jeunes actifs, de cadres et de ménages avec enfants, plus nombreux à s'installer qu'à partir. Malgré cet apport et une part assez faible de retraités, la population vieillit, comme ailleurs.

Conscients de cette situation de transition, les élus souhaitent maintenir la croissance démographique en ciblant des accédants à la propriété en âge d'avoir des enfants. Anticiper l'émergence de nouveaux espaces résidentiels et maintenir la croissance positive en rajeunissant sa population constituent les deux principaux enjeux du territoire. Septfonds s'inscrit pleinement dans une logique de résidentialisation, voguant sur des prix du foncier attractifs et sur la possibilité d'accéder à la propriété tout en profitant d'un cadre de vie de qualité.

Avec 30 % des ménages qui n'habitaient pas la commune 5 ans auparavant, on observe déjà un brassage important de population, une forte ouverture sur le monde extérieur et un certain dynamisme dans une commune qui garde une image encore rurale.

2/ Présentation des principales caractéristiques du Bourg Centre

2.1 Le cadre de vie

Le cadre de vie de Septfonds est attractif car tourné vers la nature et héritant d'un riche passé :

- le tiers du territoire est recouvert de forêts et doté de nombreux chemins de randonnée,
- on y retrouve des formes architecturales vernaculaires typiques du Tarn-et-Garonne,
- Septfonds est une Bastide, symbole historique de la commune,
- l'agriculture est prépondérante dans le paysage avec des percées paysagères depuis la campagne vers la bastide.

Le territoire communal s'inscrit dans un paysage de Tarn-et-Garonne très diversifié dont mes différentes unités paysagères varient selon les variations morphologiques et anthropiques. D'un point de vue pédologique, le substrat, variant des molasses argileuses aux calcaires, a façonné le paysage en influençant l'agriculture, en conditionnant la position des boisements et en marquant l'architecture locale.

Septfonds est au cœur de l'entité paysagère des pentes du Causse située à l'Est du Causse de Caylus dont les pentes douces s'inclinent jusqu'à la vallée de la Lère et Caussade. L'entité paysagère est limitée au Sud par les gorges de l'Aveyron et à l'Ouest par Caussade.

Si le Causse de Caylus affiche un paysage relativement boisé, celui des pentes du Causse présente une identité plus bocagère. Ainsi, le mélange de cultures et de pâtures séparées par des haies arbustives et arborées, rend le paysage beaucoup plus aéré que sur le plateau voisin. D'autant que les pentes offrent des ouvertures paysagères importantes sur les collines du bas Quercy ponctuées par de petits villages dont les silhouettes découpent l'horizon.

Au cœur de ces différentes entités paysagères aux caractéristiques très distinctes, la bastide de Septfonds apparaît dans le paysage par sa silhouette dominée par son clocher.

2.1.1 Synthèse sur les perspectives de développement économiques

Concernant l'environnement naturel, la végétation est présente partout que ce soit en lisière ou en cœur de bourg. La bastide est entourée par des forêts marquant parfois la limite avec les communes alentours. Septfonds est installé dans une large clairière dont les vides sont investis par une agriculture riche et traversés par les cours d'eau de la Lère et du Daudou qui entaillent quelque peu le relief.

Au-delà de ses attraits de cet écrin de verdure, les nouveaux arrivants pourront également compter sur de grands terrains accessibles financièrement sur la commune.

2.2 L'activité économique (dont l'offre touristique)

2.2.1 Le commerce et l'industrie

La majorité des établissements de la commune sont de petites structures de moins de 10 salariés. Il s'agit le plus souvent de petits commerces de proximité, répondant à la demande locale.

Au 1^{er} janvier 2018, 57 établissements sont inscrits au registre du commerce et des sociétés, ce qui représente au total 198 salariés. Seulement 1 établissement a plus de 50 salariés et deux entre 10 et 19 salariés. Les secteurs d'activité les plus représentés, sont les commerces (40 %) et les services (37%).

La baisse la plus significative depuis 2008 est celle du secteur de l'industrie. Par contre, la hausse la plus significative est celle du secteur de la construction. De façon plus générale, le nombre des cessations d'établissements (4) est à peu près compensé en 2018 par le nombre de reprises (3) d'établissements.

Ainsi, Septfonds dispose des équipements commerciaux et des services de base (boulangerie, boucherie, supérette, café, pharmacie, médecin). Les habitants dépendent toutefois des villes de Caussade et de Nègrepelisse qui offrent des services de gamme intermédiaire, et aussi du pôle de services Montalbanais qui offre une gamme de services supérieure.

La commune de Septfonds est donc dépendante du pôle d'emploi de Caussade ou de Montauban. En effet, l'indicateur de concentration de l'emploi de Septfonds témoigne du caractère résidentiel de la commune. Le nombre d'emplois sur le territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, sachant que la commune propose environ un emploi pour deux actifs. C'est ainsi près des trois quarts des actifs qui doivent quitter le territoire communal pour se rendre quotidiennement sur leur lieu de travail.

Les flux de transit entre le lieu de vie et le lieu de travail apparaissent donc importants ce qui favorise la logique du « tout voiture ». Mais il n'y a pas que des inconvénients liés à cette situation. La plupart des commerces et services, situés en bordure de la route départementale n°926, profite du caractère « de transit » de la commune et ainsi de l'effet vitrine que leur offre cet axe structurant. Au-delà des commerces et services de proximité (en front de rue sur le cours Sadi Carnot et le long de la RD926), Septfonds héberge la Zone Artisanale de Dardenne, essentiellement tournée vers le secteur automobile et celui de la construction. D'une surface de 8,5 ha, et également positionnée le long de la RD926, elle se situe à l'Ouest du centre-bourg en direction de Caussade et draine une centaine d'emplois sur le territoire, soit un tiers du nombre d'emplois de la commune.

2.2.2 L'artisanat

Les données extraites le 30/08/18 de l'application géométriers de la chambre des métiers permettent de dresser un état des lieux et d'illustrer la bonne dynamique de ce secteur :

- 60 établissements artisanaux,
- dont 41 % dans les services, 43 % dans le bâtiment, 3% dans la fabrication et 13 % dans l'alimentaire,
- dont 19 entreprises en activité depuis plus de 10 ans,
- environ 84 salariés et 153 actifs,
- 46 ans est l'âge moyen des artisans dirigeants et 17 dirigeants ont plus de 55 ans ce qui pourra poser, à terme un problème de renouvellement des entreprises,
- 37 chefs d'entreprises sont titulaires de la qualité d'artisan,

- 100 % est le taux de pérennité (entreprises créées en 2015 toujours en activité),
- 57 % est le taux de maturité (entreprises en activité depuis plus de 5 ans),
- + 0 % est le taux d'évolution du nombre d'entreprises sur les 5 ans dernières années,
- 17 entreprises sont à reprendre dans lesquelles travaillent 20 salariés,
- 7 entreprises créées depuis seulement 1 an.

Le potentiel d'implantation de nouvelles entreprises artisanales est donc important pour Septfonds.

2.2.3 L'agriculture

L'économie agricole est peu présente mais elle marque encore le territoire physiquement. Bien que la commune se soit largement urbanisée, la consommation foncière s'est effectuée en bordure de voies et majoritairement sur de petits îlots, ce qui n'a pas eu d'impact fondamental quant à la fragilisation de l'espace agricole. Au contraire, les zones agricoles tendent à s'agrandir et occupent encore une grande part du territoire communal. Elles s'étalent sur de grandes parcelles sur l'ensemble du flanc Est ainsi qu'au Sud-Ouest de la commune. Avec une surface agricole utile (SAU) de 1145 hectares en 2010, la moyenne par exploitation étant de 71,5 ha. La SAU n'a que faiblement régressé depuis 20 ans, de 1407 ha en 1988, elle a perdu environ 260 ha jusqu'à aujourd'hui. Le secteur agricole occupe ainsi encore plus de 40 % du territoire. L'occupation du sol agricole se caractérise par la polyculture et l'élevage. La moitié de la superficie agricole se constitue de surfaces toujours en herbe (un peu plus de 500 ha) et environ 600 ha sont des terres labourables. Avec un cheptel d'environ 1350 animaux, les élevages bovins et porcins sont encore présents sur le territoire. Une installation classée d'élevage porcin et deux élevages bovins y sont d'ailleurs recensés.

Cependant, depuis les années 90, le nombre des exploitations agricoles ne cesse de diminuer. Au 31 décembre 2013, seulement 4,1% des établissements actifs sont à usage agricole. En l'espace de 20 ans, les effectifs ont été réduits de près de 60% : 49 exploitations recensées en 1988, contre 16 seulement présentes en 2010. Ainsi plus de la moitié des exploitants ayant leur siège sur la commune ont disparu et/ou n'ont pas été remplacés.

Ce processus peut s'expliquer de plusieurs manières :

- des exploitants âgés et un non renouvellement par les jeunes agriculteurs,
- des difficultés d'installation liées à des problèmes financiers et économiques.

2.2.4 Synthèse sur les perspectives de développement économique

La commune propose un emploi pour deux actifs ayant un emploi. Septfonds, ne peut assumer un taux d'emploi suffisant en rapport au nombre d'actifs présents sur la commune, ce qui explique le caractère essentiellement résidentiel de Septfonds. Les actifs vont travailler dans les pôles supérieurs, comme Caussade, Négrepelisse ou Saint Antonin Noble Val. De nombreux navetteurs se déplacent quotidiennement pour travailler ou consommer vers l'agglomération Montalbanaise notamment sur la ville centre, qui offre plus de 28 000 emplois. Des petits commerces et services sont tout de même présents sur la commune et profitent de l'économie résidentielle.

Le peu d'emplois localisés sur la commune n'est donc pas véritablement un handicap car la population peut compter sur le dynamisme économique du territoire. Septfonds reste une commune d'installation privilégiée pour les personnes actives malgré l'éloignement des pôles d'emploi. Le cadre de vie et la possibilité d'accéder à la propriété sont les principaux moteurs de l'attractivité communale.

Il en découle un modèle d'économie résidentielle et un taux de chômage plus bas que sur l'ensemble du bassin de vie et que sur le département.

On note cependant une déprise agricole importante à Septfonds, contrairement à ce qui est observé sur l'ensemble du département et sur le bassin de vie où le secteur agricole représente près de 30 % de l'activité économique avec une activité viticole très présente.

A l'inverse, à Septfonds l'agriculture joue un rôle faible dans l'économie locale, même si elle est un marqueur de l'identité de la commune. Le secteur agricole pourrait être sans doute revaloriser.

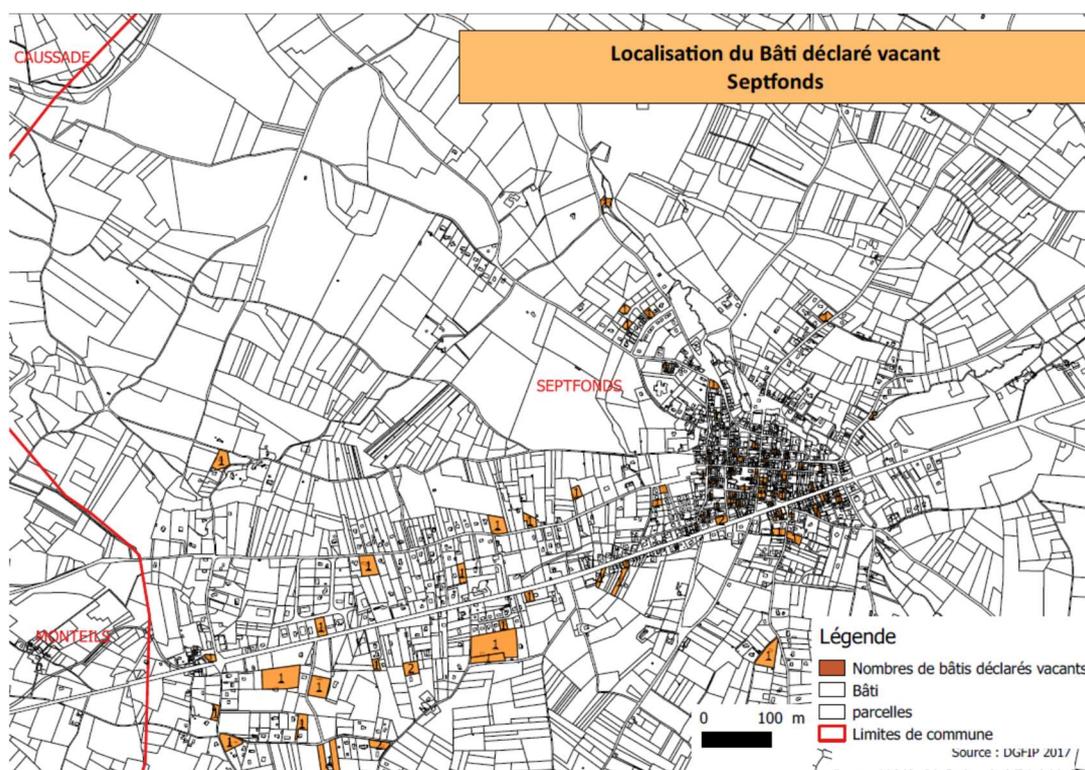
2.3 L'habitat

Même si 20 % des résidences principales (plus de 200 logements) ont été construites depuis les années 2000, le parc de logements de Septfonds est relativement ancien : **454 logements datent d'avant 1949 soit 45 % des résidences principales selon les dernières statistiques 2015**. Cela peut être perçu de façon ambivalente. On peut considérer qu'il s'agit d'abord d'une qualité du cadre bâti : il existe un tissu urbain ancien qui a vocation à être valorisé du fait de son rôle patrimonial et de son cachet, mais c'est aussi un problème : ce tissu potentiellement dégradé nécessitera des investissements conséquents de la part des propriétaires et/ou de la commune (réfection de façades, travaux d'isolation...).

Date d'achèvement des résidences principales	Nombre en 2015	Part des RP (%)
Avant 1949	454	45,67 %
De 1949 à 1974	104	10,46 %
De 1975 à 1989	197	19,82 %
De 1990 à 1999	46	4,63 %
A partir de 2000	193	19,42 %
Ensemble	994	100%

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Le nombre de logements vacants reste important et en forte progression ces dernières années. Il passe de 9.8 % en 2010 à 14 % en 2015. Les logements vacants forment une réserve immobilière intéressante qui permettraient, moyennant des investissements conséquents, d'absorber une part de la croissance démographique attendue. Néanmoins, le taux de vacance augmente malgré les politiques incitatives de l'habitat de ces dernières années.



Face à l'opportunité de construire que procurent l'abondance et l'accessibilité du foncier à bâtir, le parc existant est jugé vétuste, inadapté aux attentes et normes actuelles de confort. Il a tendance à être délaissé. On estime ainsi en 2015 à 31 le nombre de résidences principales privées de qualité médiocre (catégorie 7 et 8).

Cette tendance est générale au Midi-Quercy qui affiche un taux de vacance (10%) un peu plus élevé que les 2 autres Pays de Tarn-et-Garonne. La vacance a progressé d'un peu plus de 600 logements entre 2006 et 2011. A elle seule, la commune de Caussade a subi près de 39 % de la progression de la vacance du territoire Midi Quercy. Le niveau et la nature de la vacance reflètent les différences d'attractivité avec les communes voisines. Avec Caussade, Molières, Montpezat-de-Quercy, Réalville, Septfonds regroupent plus de 600 logements vacants soit 43 % de la vacance des bourgs centres du Pays Midi Quercy.

L'enjeu est majeur à l'échelle de la commune de Septfonds correspond à un investissement global : plus de logements occupés en ville, c'est aussi une meilleure rentabilité des réseaux existants et moins de frais pour en créer de nouveaux. Les commerces du centre gagneraient en clients potentiels. L'installation de ménages de taille réduite dans le cœur historique permettrait sans doute de conforter l'activité des petits commerces encore présents sur la commune, mais la production récente ne laisse encore que peu de place aux petits logements. L'orientation des besoins vers des ménages de petite taille posera la question de la capacité à produire des petits logements.

En 2015, 71 % des résidences principales comportaient 4 pièces et plus. Un tiers des logements du parc HLM sont également de grands logements de 4 pièces et plus. L'attractivité du parc HLM d'ancienne génération est aujourd'hui mise à l'épreuve : 14 % du parc locatif social est vacant en 2016 (19 % en 2011). Il est vrai que 43 % du parc HLM a été construit entre 1970 et 1989. Leurs formes architecturales apparaissent « datées », en décalage avec les standards actuels. Au total en 2015, 61 logements sociaux étaient recensés sur Septfonds, soit 6,4% du parc de résidences principales : 3 gérés par la commune, 31 par l'office public de Tarn-et-Garonne Habitat et 7 gérés par la société Promologis. Aujourd'hui, la maison individuelle reste l'habitat dominant à Septfonds, tendance renforcée par la construction de nombreux lotissements pavillonnaires ces dernières années : 44 logements individuels ont été construits entre 2010 et 2016 mais seulement 4 logements en collectifs ou en résidence sur la même période. Depuis 1999, c'est 182 logements individuels qui ont été construits et 36 logements en collectifs ou en résidence.

Synthèse sur les perspectives de développement de l'habitat

Le regain démographique s'appuie davantage sur le levier de la construction neuve que sur la remobilisation du parc existant. La capacité de la commune à proposer une offre diversifiée de logements (en coût, en surface, en type de localisation...) sera déterminante pour renforcer l'activité de ses commerces de proximité. Les actifs qui habitent les lotissements pavillonnaires travaillent et consomment souvent à l'extérieur. Il s'agit la plupart du temps de famille avec enfants. L'adéquation entre l'offre, les besoins identifiés des habitants et des arrivants potentiels est en question pour redynamiser l'économie locale. Les nombreux logements vacants et bâtiments industriels du centre-bourg seront autant d'opportunité pour créer de petits logements.

Aujourd'hui, force est de constater que le parc de logements de Septfonds est constitué à plus de trois quarts de maisons individuelles. Il s'adresse quasi exclusivement à une population désireuse d'accéder à la propriété, ce qui correspond bien aujourd'hui à la structure de la population pouvant accueillir en priorité de grands ménages. Cependant l'accès à la propriété des familles comme seul garant de l'attractivité du territoire ne peut suffire pour assurer le développement de la commune à plus long terme compte tenu du desserrement actuel des ménages (les jeunes quittent le domicile parental) associé à un vieillissement de la population. Or la commune dispose de très peu de petits logements pouvant répondre à ces nouveaux besoins.

La production de logements sociaux, aujourd'hui peu présents sur le territoire (6%) permettrait pourtant d'attirer des jeunes avec des moyens plus faibles ne pouvant pas accéder à la propriété ou une population âgée en recherche de logements abordables - tout en diversifiant l'offre de logements au profit d'une mixité tant sociale qu'urbaine.

Le recyclage des logements vacants, qui restent importants à Septfonds, constituerait une bonne solution afin de dégager une nouvelle offre de logements sociaux au bénéfice de ces populations que le territoire n'arrive pas encore à capter. Hormis l'enjeu social, le développement de cette action permettrait de s'attaquer, au cas par cas, à ces lésions urbaines en contribuant à la redynamisation des secteurs concernés. En sollicitant l'implication des acteurs locaux, il s'agira d'éviter le développement d'initiatives désordonnées et éventuellement spéculatives sur les propriétés les plus fragiles.

Les programmes d'amélioration de l'habitat ancien ces dernières années ont concouru à requalifier une partie du parc existant, mais les élus doivent poursuivre leurs efforts pour la remise à niveau du parc. Une politique de réhabilitation adaptée et ciblée aurait pour vertu de réorienter les nouveaux arrivants vers le tissu ancien. Cela permettrait concomitamment de repeupler durablement le cœur de la bastide. D'autant que, parmi les conditions à remplir pour bénéficier des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, il y a l'engagement du propriétaire à louer le logement pendant 9 ans ou de l'habiter à titre de résidence principale pendant 6 ans.

Pour atteindre ses objectifs de reconquête du centre ancien, la commune de Septfonds pourrait intégrer le volet renouvellement urbain de la prochaine OPAH RU. Les actions de la future OPAH RU iront dans le sens du projet de territoire du PETR du Pays dont les principaux objectifs seront de créer les conditions pour un territoire équitable, viable et vivable. Ces actions découleront des analyses réalisées sur le territoire dans le cadre de l'OPAH classique, des priorités de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et des récentes évolutions réglementaires.

Le public cible correspondra à l'ensemble des propriétaires occupants du territoire avec une attention particulière en raisons du contexte sociodémographique, pour les familles monoparentales, les personnes âgées, les propriétaires précaires et propriétaires bailleurs des bourgs centres du territoire.

En matière d'habitat, les élus de Septfonds poursuivront deux grands objectifs :

- **faciliter des parcours résidentiels complets au sein de la commune en ayant une offre variée de logements** : le projet communal s'inscrit dans une logique de diversité sociale et générationnelle où chacun selon son âge ou ses moyens puisse trouver une offre de logement adaptée. A cet effet, le développement de l'offre de logement doit contribuer à cette logique de diversité.
- **offrir des alternatives qualitatives aux développements de différents types pavillonnaires** : tout en prenant en considération les besoins des ménages venant s'installer à Septfonds, désirant notamment un jardin privatif, des typologies nouvelles sont appelées à voir le jour prenant compte à la fois des nouveaux besoins, des impératifs énergétiques et de la nécessaire « compacité » des extensions urbaines. C'est pourquoi dans le PLU des orientations d'aménagement et de programmation permettront de traduire ces objectifs qualitatifs souhaités par la collectivité.

En outre, les objectifs généraux de l'OPAH RU sont de :

- **Lutter contre la précarité énergétique** (réduire le coût des charges de fonctionnement des logements notamment pour les ménages les plus modestes) par une approche thermique globale et de qualité des travaux de réhabilitation : par une économie d'énergie, d'eau, une isolation thermique et acoustique, une ventilation, une qualité visuelle ...

- **Agir sur la revitalisation des bourgs centres,**
- **Permettre la détection et le traitement de l'habitat indigne :** en lien avec le pôle départemental de lutte contre l'habitat insalubre, des actions spécifiques sur les bourgs centres seront envisagées.
- Encourager **les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements** facilitant le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite : personnes âgées et personnes handicapées,
- **Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, en mobilisant notamment le parc vacant des bourgs centres,**
- **Mettre en valeur les éléments d'architecture locale traditionnelle.**

Dans le cadre du volet RU de l'OPAH, seront traitées également des thématiques spécifiques au centre ancien de Septfonds :

- **Renforcer la lutte contre l'habitat vacant et indigne,**
- **Requalifier les îlots repérés les plus dégradés :** étude approfondie sur les parcelles pré-identifiées des centres villes, étude de maîtrise foncière publique d'îlots avec établissement d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF),
- **Accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets en corrélation avec les dispositifs RU de l'ANAH :** lancement d'études sur des îlots afin de diagnostiquer la situation, d'accompagner et de favoriser la dynamique de réhabilitation dans les centres anciens / Mise en place d'une veille foncière de proximité avec les élus (informer les propriétaires des zones identifiées à enjeux et évaluer les opportunités d'acquisition au regard de la stratégie d'ensemble),
- **Favoriser l'accession à la propriété en centre ancien,**
- **Mettre en valeur le patrimoine,** en garantissant sa prise en compte dans les projets de réhabilitation et faisant le lien le cas échéant avec les services de l'ABF et de l'inventaire du patrimoine du PETR du Pays Midi-Quercy
- **Valoriser les commerces de proximité,** en accompagnant les travaux d'aménagement spécifiques, de démarches de type boutique à l'essai, etc.

2.4 Le patrimoine

L'occupation humaine de Septfonds remonte très loin dans l'âge de la préhistoire : 15 dolmens actuellement recensés. La plupart sont situés sur le plateau de Dardennes. Les plus connus et les mieux conservés sont ceux de Finelle-Haut et de Peyrelevade, et surtout de la tombe du Géant protégée au titre des Monuments Historiques.

Les origines de Septfonds remontent au X^{ième} siècle lorsque des moines cisterciens de Cadouin, s'établirent dans ce lieu. Alphonse de Poitiers, frère de Saint-Louis, fonda ensuite la bastide de Septfonds en 1249.

Septfonds prit véritablement son essor à partir de l'industrie chapelière (fabrication de chapeaux de paille). Au XIX^{ième} siècle, se créèrent de nombreuses manufactures qui en firent une cité très florissante. On dénombrait en 1896 26 manufactures. A cette époque la maison « Cantecor » fabriquait 5000 chapeaux par jour.

Les guerres de 1914-1918 et de 1939-1945 a provoqué le déclin de l'industrie chapelière. En 1950, il ne restait plus que 14 entreprises chapelières. Aujourd'hui seule l'entreprise Coustillères créée en 1948 est encore en activité au 63 avenue Marcel Lacassagne.

Elle fabrique des chapeaux de paille, des chapeaux de feutre, des chapeaux en tissu et des casquettes à partir d'un outillage ancien, constitué de presses à pied et pneumatiques, de moules d'aluminium et de machines à coudre.

Grâce à un équipement spécifique tel que les cuves servant à teinter la paille, l'entreprise perpétue ainsi les procédés traditionnels de fabrication. La société Coustillères est d'ailleurs l'un des rares fabricants de chapeaux à assurer elle-même la teinture de la paille. L'entreprise réalise quelques travaux spécifiques pour le compte de maisons de haute couture et toute une gamme de chapeaux régionaux, historiques et folkloriques. Elle produit 2 collections par an qui sont présentées par un réseau de commerciaux et par des catalogues, auprès de clients spécialisés sur toute la France et à l'étranger.

Cependant aujourd'hui, de nombreuses usines restent vacantes dans le cœur historique.

Enfin Septfonds reste un lieu de mémoire. En 1939, la commune connaît une nouvelle page de son histoire lorsque l'Etat décide d'implanter un camp d'internement destiné à des milliers de réfugiés fuyant la guerre. Un musée raconte ces déplacements de population que les Septfontois et les élus veulent transmettre aux jeunes générations, en évoquant la question de l'accueil et de l'hospitalité. C'est pourquoi la municipalité a fait l'acquisition d'une maison de pierre, « La Mounière », pour en faire un lieu de patrimoine, de mémoire et de transmission. Les visiteurs y découvrent les parcours des populations déplacées -Espagnols, Juifs, Polonais, étrangers jugés « indésirables » – autour de la présence du camp de Judes. Une scénographie axée sur un dispositif multimédia interactif est proposée aux visiteurs pour questionner l'histoire et l'actualité de ces thématiques. La visite de La Mounière est complétée par des parcours de visite sur la commune. Deux promenades destinées à comprendre l'histoire de Septfonds sont proposées.

Le premier circuit parcourt les lieux de mémoire liés aux conflits du 20ème siècle : arrivée des réfugiés depuis la gare de Borredon jusqu'au Camp de Judes (8km à pied), construction du cimetière espagnol, du mémorial aux Juifs déportés, de l'oratoire polonais, du monument aux morts, du cimetière communal constituent autant de marques le long de ce parcours. A ces promenades de mémoires, s'ajoutent des lieux d'histoire et des œuvres picturales qui témoignent de l'aide et de la solidarité mises en œuvre par les habitants et les institutions (église, mairie) envers les réfugiés.

Le second circuit permet de découvrir l'architecture façonnée par l'ancienne industrie chapelière. Les belles bâtisses en pierre de Septfonds (extraites des anciennes carrières locales) ou en briques témoignent d'une richesse que les chapeliers ont su bâtir au 19ème et 20ème siècles. Elles marquent à présent une forte identité patrimoniale de la cité chapelière originelle, que complète la visite de Caussade, autre cité chapelière, à l'histoire commune.

Synthèse sur les perspectives de valorisation du patrimoine

La commune de Septfonds est petite par sa taille mais grande par son Histoire. Du site archéologique des Dolmens, classé aux monuments historiques, au cimetière des Espagnols, en passant par l'église, de nombreux monuments témoignent du riche passé de la commune.

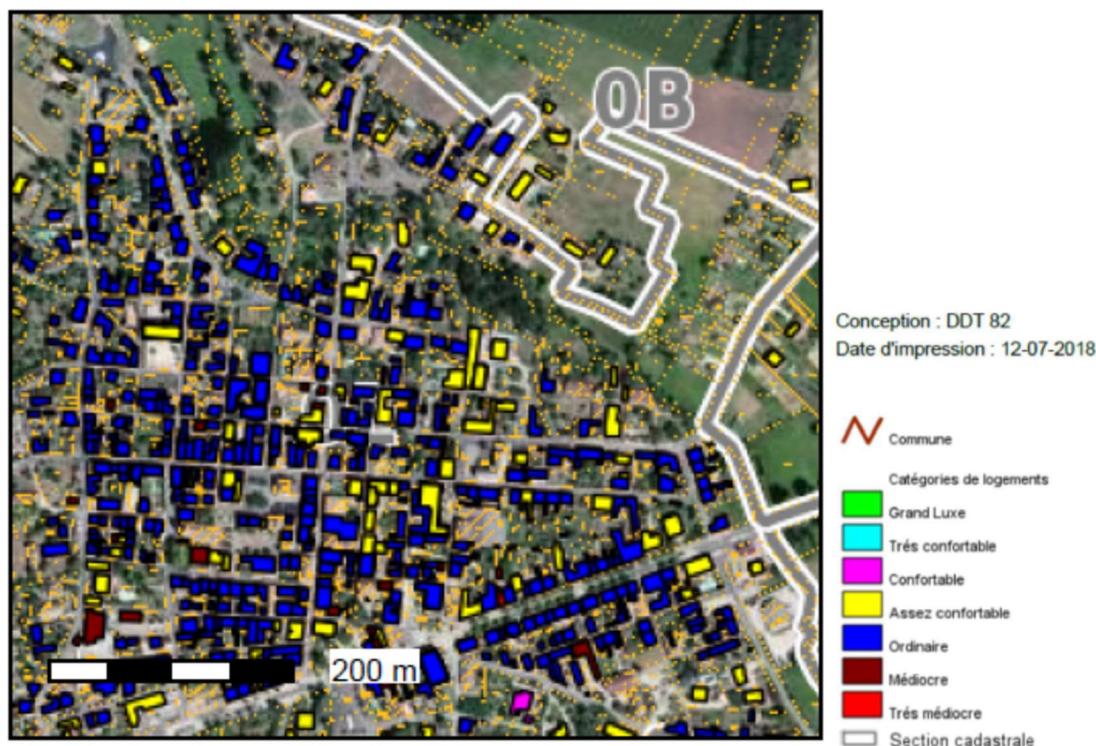
Pour renforcer l'attractivité de la ville les élus, les élus devraient aussi pouvoir compter sur le riche passé industriel avec le développement de l'activité chapelière au 19ème siècle qui a façonné l'architecture de son cœur historique.

Certaines usines ont été réhabilitées en logements ou encore comme tiers lieu comme « le refuge ». Ces bâtiments bien répartis dans la ville présente une forte valeur historique, patrimoniale et architecturale qui présente encore aujourd'hui un fort potentiel de développement.

Les élus pourront compter sur le riche patrimoine architectural de Septfonds : le cœur historique, érigé en bastide, dès le XIIIème siècle, présente un bâti remarquable régulier selon un plan en damier. L'enceinte fortifiée témoigne du passé guerrier de la bastide et ses neuf tours et son fossé participent aujourd'hui à renforcer l'identité locale.

La préservation des fermes traditionnelles constitue un enjeu majeur dans le sens où leur présence constitue une signature identitaire importante dans la lecture du paysage communal. Certains hameaux, à l'instar d'Alguières ou Bourrel-Sud méritent ainsi d'être préservés.

Une attention particulière devra être portée sur l'ensemble des interventions sur le bâti existant notamment pour ce qui est du choix des matériaux mis en œuvre, cela afin de préserver le caractère architectural et la typicité du bâti ancien. En effet, les bâtiments du cœur historique sont caractérisés par des murs en pierre taillée dans le calcaire. Le bâti ancien, a été construit à partir de techniques de construction issues d'un savoir-faire local et de matériaux issus du substrat exploité sur place. Dans l'ensemble, les bâtiments du centre historique sont assez confortables et en bon état de conservation.



Description :
Classement des logements par la DGFIP

2.5 L'offre de services à la population (commerces de proximité, santé, petite enfance, jeunesse, services publics,... :

Avec la salle Claude Barousse, annexe de la mairie, la maison des associations et le foyer des aînés, la salle des fêtes communale et le théâtre Florida géré par l'association Pierre Nègre, le territoire communal possède une offre importante d'équipements culturels.

L'offre manquante (cinémas, musées) est complétée par les pôles de Caussade et de Montauban. La médiathèque intercommunale, située à Caussade, s'adresse également aux Septfontois.

Sa position, hors des limites communales, incitent les habitants à prendre leur véhicule pour avoir accès à cet équipement. Il existe cependant un local situé sur la commune, qui offre au jeune public (notamment des écoles) et aux adultes des possibilités de prêts et d'activités diverses (contes, etc.).

L'offre sportive et de loisirs est elle aussi étoffée et diversifiée. En effet, plusieurs aires de grands jeux (2 terrains multisport, un gymnase et un stade municipal avec tribunes et un clubhouse) permettent la pratique des activités sportives collectives comme le football ou le rugby. D'autres espaces sportifs et de loisirs, comme le boulodrome situé à deux pas du cimetière, des cours de tennis, d'un terrain de basket et d'une piscine (privée) sont disséminés sur le territoire.

La commune compte également de nombreuses associations : 14 associations culturelles (chant, musique, danses, langues, loisirs créatifs, etc.) animent le territoire accompagnées de 11 associations sportives qui occupent les infrastructures communales (rugby, tennis, athlétisme, gymnastique). S'ajoutent à ces deux types d'associations, 11 autres confréries ou groupements œuvrant dans des domaines variés (anciens combattants, associations de parents d'élèves, associations relatives à l'artisanat et confection de chapeaux...). Aujourd'hui, la municipalité parvient à accueillir dans de bonnes conditions les 36 associations. Les élus pourraient toutefois réfléchir sur la création d'un lieu d'accueil plus grand.

Enfin Septfonds dispose d'une école élémentaire, l'école « Les sept Fontaines », qui accueille 7 classes pour environ 150 élèves, et d'une école maternelle située dans le centre-bourg, composée d'environ 70 enfants. Collégiens et lycéens sont tous scolarisés dans des établissements situés sur d'autres communes. Le collège le plus proche se situe à Caussade ou à Saint-Antonin-Noble-Val, tous deux situés à 10 min en voiture. Ils sont également accessibles en bus par la ligne n°912 reliant Rodez à Montauban. Les lycées les plus proches se trouvent également à Caussade. Concernant le périscolaire, il existe une crèche ainsi que l'association « Espace petite enfance, relais assistantes maternelles » située à Caussade, qui concentre son activité sur trois pôles, dont celui de Septfonds. L'association dispose d'un lieu d'accueil sur la commune et accueille également des enfants des communes voisines.

Synthèse sur les perspectives de développement des services et commerces

La présence d'activités sur le territoire communal permet l'accès aux services « de base » appartenant à la gamme de proximité. De plus la commune se trouvant proche de pôles extérieurs, les habitants bénéficient de l'offre en équipements de gammes intermédiaire et supérieure. L'offre culturelle, sportive et de loisirs de Septfonds est également bien développée et répond à une forte demande et dynamisme des associations locales.

La mairie, l'église, le théâtre, la poste, la nouvelle maison de santé et la médiathèque intercommunale définissent un ensemble structurant qui constitue une centralité bien délimitée par la rue de la République au Nord, la rue Henri Rey à l'Ouest et le cours Sadi Carnot à l'Est, toutes deux reliées à la route départementale n°926. Les écoles sont reliées à la mairie, à la place du marché et aux commerces situés en pied d'immeuble situés principalement sur le cours Sadi Carnot.

Cependant le caractère traversant de la RD 926 constitue une coupure urbaine importante, empêchant une cohérence de l'ensemble urbain et empêchant la fluidité de déplacements entre les habitants se trouvant de chaque côté de la route. Au Sud de la route départementale n°926 se détache la salle des fêtes communale et son parking. Plus à l'Ouest, se trouve le stade municipal agrémenté de tribunes et d'un clubhouse.

Une réflexion est à mener pour une meilleure connexion entre les différentes parties et équipements de la ville.

2.6 La mobilité (offre de transport, déplacements doux...) :

L'automobile est omniprésente dans les déplacements. Quasiment la moitié des habitants de Septfonds n'hésitent pas à prendre leur voiture pour se rendre chaque jour à Caussade, Montauban, Saint Antonin Noble Val ou Caylus, tantôt pour y faire leurs courses, tantôt pour aller profiter de services et équipements qui ne sont pas proposés sur place. Les extensions urbaines, au-delà d'une certaine distance vis-à-vis de la ville, des zones d'emplois..., impliquent une utilisation forcée de la voiture avec un taux de motorisation élevé, au risque sinon d'une ségrégation spatiale d'un des conjoints. D'après les dernières statistiques INSEE à Septfonds 40 % des ménages ont deux voitures ou plus en 2015. Parmi les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 85 % utilisent la voiture (camion, fourgonnette) pour se déplacer alors que très peu utilisent les transports en commun (seulement 2 %). Par contre 6% se déplacent à pied, 3 % en deux roues et 4 % ne se déplacent pas du tout.

Cependant les habitants de Septfonds jouissent d'une situation géographique stratégique. La RD 926 constitue avec la RD5 l'axe de circulation majeur reliant la commune à Montauban via Caussade et la connectent à l'Est aux pôles de Villefranche-Sur-Rouergue, Albi et Gaillac. L'échangeur de l'A20 et la gare de Caussade sont situés à seulement 7 km de Septfonds. La commune dispose également de trois arrêts de bus dans le bourg. Plusieurs lignes de bus assurent les liaisons avec le pôle Caussadais, le pôle Montalbanais et Villefranche-de-Rouergue. Les transports collectifs sont assurés à l'échelle intercommunale par le Conseil Départemental tant pour le ramassage scolaire que pour le transport à la demande. Une navette effectue le ramassage scolaire au porte à porte et dépose les enfants à l'école élémentaire et maternelle du bourg.

Pour tous les déplacements, le recours à l'automobile est prépondérant : les infrastructures de transport alternatif sont exclusivement accessibles par la voiture et l'offre en transport en commun demeurant limitée.

Malgré les efforts faits par la municipalité, l'état des lieux des déplacements doux montre une insuffisance en termes de maillage piétonnier et de sécurisation. Quelques venelles piétonnes sont disséminées dans la commune. Il existe toutefois très peu d'aménagements dédiés aux piétons et aux vélos, y compris à proximité des équipements communaux.

Aujourd'hui pour se déplacer vers les équipements communaux situés au cœur du bourg et sur la frange Sud de la partie agglomérée, les piétons restent exposés au risque de circulation automobile, surtout s'il s'agit de personnes vulnérables telles que les enfants se rendant à l'école. L'ensemble des voies secondaires qui assurent un maillage efficient desservant les écarts et maisons plus isolées viennent se greffer sur l'axe principal de la route départementale n°926. Il existe neuf intersections au niveau du centre-bourg constituant autant de points de vigilance en termes d'enjeux sécuritaires. Ainsi, plus de 80 habitations disposent d'un accès direct à partir de cet axe. Au niveau de Pêche-Quercy, la vue est particulièrement peu dégagée du fait de la présence de platanes de parts et d'autres de l'entrée du hameau.

Conséquence de l'étalement urbain, les accès sur la RD 926 sont nombreux. Il serait inutile aujourd'hui de les multiplier. Des élargissements de certains tronçons du Chemin Etroit et de la route de Monteils, recevant de nombreux accès, seraient plus opportuns pour garantir une circulation plus aisée. Des trottoirs correctement dimensionnés, en appui de l'axe, sur la séquence marquée par le ruisseau de Daudou à l'Ouest, permettent déjà de pondérer le caractère « tout routier » de cet axe à l'approche du cœur du bourg.

De plus trois chemins de randonnée ont été mis en place par la communauté de communes du Quercy Caussadais. Ces cheminements de loisirs et de découverte permettent notamment de découvrir le petit patrimoine septfontois (dont les dolmens et pigeonniers, marqueurs du territoire), de connecter les hameaux situés au Sud de la route départementale (Aligières / Broque / Mourgues) à la bastide (1er sentier), de raccorder les habitations diffuses qui s'étendent à l'Ouest de part et d'autre de la route départementale en créant un bouclage (2ème sentier), et enfin de lier le camping de Redon, plus isolé sur la partie Nord-Ouest de la commune, au centre-bourg.

Pour aller plus loin, les élus pourront lancer une réflexion pour réduire la dépendance à la voiture d'une part mais aussi changer les habitudes de déplacements d'autre part. Pour aller à l'école, chez le médecin ou encore dans un commerce de proximité ou un espace de jeux, il ne devrait pas être nécessaire systématiquement de prendre l'automobile. La présence des services « de base » de proximité, le type d'aménagements réalisés par la municipalité et la présence de maillages multimodaux devraient pouvoir faciliter au quotidien l'accessibilité aux services et équipements. La part des migrations pendulaires étant conséquente, les besoins des habitants en mobilité devraient se limiter à l'échelle supra-communale, et au moins réduite strictement à l'échelle communale et infra communale.

Synthèse sur les perspectives d'évolution de la mobilité

Au vu du trafic important, faire de Septfonds une commune piétonne n'est pas envisageable à court ou moyen termes. Aujourd'hui, force est de constater que les cheminements piétons ne sont pas assurés sur l'ensemble du bourg. Pourtant la Bastide a une forme urbaine favorable aux piétons. Le maillage interne devrait permettre l'utilisation des modes doux et le stationnement.

Il est vrai que l'étirement en linéaire des axes principaux de la forme urbaine rend de fait très onéreux tout aménagement visant à établir des connexions entre les différents lieux d'habitation et d'équipements. Des efforts d'aménagement pourraient éventuellement être consentis sur le chemin menant du cœur de Septfonds jusqu'aux équipements situés au Sud de la route départementale n°926.

Néanmoins, s'agissant des déplacements vers les équipements internes, l'objectif est d'amener la population vers une mobilité plus douce. Tout d'abord, dans une optique de sécurisation, il s'agira de relier les équipements, places publiques, écoles et zones d'habitat par un maillage doux, suivant l'exemple du chemin piétonnier longeant l'école élémentaire. La possibilité de création d'un parc de stationnement à l'entrée Est du centre-bourg, relié à la bastide par des cheminements doux, pourrait désengorger le centre et placer une partie des véhicules hors du cœur de ville.

Au regard du nombre de véhicules stationnés de manière anarchique sur les chaussées, trottoirs et sur la place qui jouxte la rue Victor Hugo, l'offre de stationnement semble aujourd'hui insuffisante, du moins au centre-bourg où les habitations ne comportent, pour la plupart, pas de garage.

Toutefois, des places de stationnement sont présentes de part et d'autre de la route départementale n°926, permettant l'accès aux équipements de type commerces et activités industrielles / artisanales.

Malgré tout, les équipements qui drainent le plus de véhicules sont tous bordés de places de stationnement : 15 places sont alignées le long du cimetière et du boulo-drome, 24 autres au pied de l'église sur la place Cantecor, 25 places devant la salle des fêtes et 20 sont alignées à proximité de l'école, boulevard Notre-Dame. En dehors du bourg, 28 places sont affectées à l'EHPAD, et 13 sont disposées au Sud du territoire communal, au niveau de la station-service.

2.7 La transition écologique et énergétique :

Le PETR du Pays Midi Quercy s'est engagé depuis 2004 dans la voie de la transition énergétique et a consacré des moyens importants à l'étude de cette thématique. La mobilité, la performance énergétique de l'habitat et les énergies renouvelables restent des enjeux majeurs pour l'avenir du territoire. La vulnérabilité financière des habitants et leur dépendance à l'énergie fossile pour les transports ont encouragé les élus du PETR à poursuivre leur réflexion et actions sur la voie d'un territoire à énergie positive.

La facture énergétique (logement + transport) pèse en effet de plus en plus sur les ménages du territoire : estimée au niveau du Pays à une charge par ménage en moyenne de 3 376 €/an (dont 1 625€ pour le logement et 1 752€ pour le transport). Le risque de précarité énergétique est bien réel pour une part importante des ménages du territoire car cette facture pourrait augmenter de 31% d'ici 2030 (source ADEME).

Un bilan détaillé a été réalisé dans le cadre du PCET par le cabinet Explicit / ARPE pour estimer les consommations énergétique du territoire. Le diagnostic du PCET est organisé suivant un plan en 3 parties (une approche globale du territoire, une analyse sectorielle des principaux postes d'émissions et des axes stratégiques déclinés pour l'action). Les données locales dans le contexte global des questions environnementales et de leurs incidences législatives (Grenelle) sont ainsi analysées finement. Le diagnostic réalisé pointe notamment les forces et faiblesses de son territoire en ce qui concerne les déplacements. Il en ressort les principaux résultats suivants :

- Transport = 450 GWh soit 44 % (contre 36 % en Occitanie)
- Résidentiel = 357 GWh soit 35% (contre 30 % en Occitanie)
- Industrie et agriculture= 113 GWh soit 11 % (contre 16 % en Occitanie)
- Tertiaire = 70GWh soit 7% (contre 16% en Occitanie)
- production actuelle d'EnR (Energies renouvelables) estimée à 121 GWh/an,

Dans le cadre du Plan Climat Energie, une plaquette sur la ressource en eau a été notamment réalisée par le pays Midi-Quercy et approuvée en septembre 2012. Cette « charte » fixe 3 objectifs et un éventail de mesures pour économiser et préserver la ressource en eau :

- développer la sobriété chez les consommateurs (élus, habitants et agriculteurs),
- renforcer l'efficacité des systèmes techniques,
- améliorer et augmenter le stockage de l'eau,

Parmi les mesures concrètes, certaines sont à considérer tout particulièrement et devront se traduire dans le projet communal, notamment au niveau de la nécessaire préservation des zones humides.

Septfonds dispose dans son sous-sol de quatre masses d'eau souterraine importantes.

Deux sont contenues dans les niveaux profonds du sol. Ces nappes souvent très profondes se réalimentent très peu via les eaux de surface, mais aussi très lentement. Les principales causes de leur dégradation sont liées à des prélèvements (AEP ou agricole) plus importants que sa capacité de réalimentation.

Deux autres masses d'eau souterraine sont identifiées mais celles-ci sont très proches de la surface du sol. Pour maintenir ou améliorer la qualité de ces eaux, il faut être vigilant quant à la multiplication des assainissements non collectifs ainsi qu'à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols qui pourraient venir perturber ces masses d'eau très proches de la surface du sol.

En 2015, la pression domestique des communes sur les masses d'eau souterraine reste modérée. En effet, ce sont essentiellement les assainissements autonomes et l'imperméabilisation des sols qui sont responsables, dans le cadre de l'urbanisation, de la pollution des eaux souterraines.

La poursuite du développement de l'urbanisation ou de la densification de l'habitat devra être réfléchi au cas par cas en fonction :

- du type d'assainissement qui sera retenu, afin de ne pas augmenter la pression domestique sur les masses d'eau souterraine ;
- de la capacité à assurer l'alimentation en eau potable de la future population.

Septfonds dispose aussi d'un réseau hydrographique superficiel à protéger. L'hydrographie du territoire est traversante d'Est en Ouest. Six cours d'eau permanents et trois bassins versants sont identifiés. Au Nord, une masse d'eau superficielle assure la frontière : « Ruisseau de Fontanel » et son bassin versant recouvre plus de 50 % de la surface du territoire. A l'ouest une autre masse d'eau superficielle assure la frontière : « La Lère de sa source au confluent du Cande ». Au sud, la troisième masse d'eau assure également la frontière : « Ruisseau du Traversié ».

L'état général des eaux du territoire est dégradé. Le mauvais état quantitatif des masses d'eau souterraine et superficielle empêche d'atteindre aujourd'hui les objectifs environnementaux. Il entraîne également une détérioration importante de l'état de ces eaux ainsi que des dommages aux écosystèmes terrestres auxquels ils sont associés.

La Lère bénéficie en effet d'un classement en axe de migration pour les espèces migratrices. Le respect de sa continuité est essentiel pour permettre la reproduction de ces espèces. L'objectif est de préserver voire de restaurer la continuité écologique ainsi que de prohiber la construction de nouveaux obstacles à l'écoulement naturel. Les cinq affluents de la Lère présents sur le territoire sont en effet identifiés comme réservoir biologique. Ce classement indique la nécessité du maintien en bon état de ses cours d'eau pour parvenir à améliorer l'état écologique du bassin versant de la Lère. La totalité du territoire est concernée par une zone de vigilance nitrates et pesticides. Ce type de pollution est généralement associé à l'agriculture mais l'urbanisation peut également en être vectrice via les assainissements autonomes et les fertilisations de jardins.

De plus, la totalité du territoire est inscrit en Zone Sensible (ZS) ce qui montre une sensibilité particulière aux pollutions et à l'eutrophisation. Dans ces zones les rejets de phosphore et/ou d'azote doivent être réduits. Il est donc important de proposer en priorité des assainissements capables de traiter les pollutions azotées et phosphorées.

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la commune. Cependant 300 m à l'Ouest se trouve le site « Causse de Gaussou ». Ce site correspond à un ensemble de petits causses karstiques, argileux du bord du plateau du Quercy blanc. Anciennement utilisées comme parcours de pâturage extensif, il subsiste de nombreuses pelouses sèches menacées par l'embroussaillage. Associé à cet ensemble, on notera la présence d'une petite vallée humide constituée d'un cortège de pelouses humides et de petites falaises calcaires. Ce site représente le spot à orchidées le plus intéressant du Tarn-et-Garonne.

Par contre Septfonds dispose de deux ZNIEFF (type 1 et 2). La présence d'une ZNIEFF ne présente pas de portée réglementaire directe mais indique la richesse et la qualité des milieux naturels. Il convient donc de veiller à la présence hautement probable d'espèces protégées pour lesquelles il existe une réglementation.

La ZNIEFF de type 1 se situe à l'Ouest du territoire et couvre une superficie de 265,95 ha soit 77% du site total se trouve sur Septfonds. Il faut noter que la limite Est de cette ZNIEFF est à mettre en relation avec la pression périurbaine de la commune : présence de carrière, aéroport, cultures et voies de circulation.

Sur cette ZNIEFF, le site du bois de Redon est un grand plateau calcaire qui accueille une forêt entrecoupée de nombreuses zones ouvertes de pelouses sèches. Ce site est particulièrement intéressant en raison de la présence de tous les stades de colonisations. A cela s'ajoute dans la partie Ouest, une vallée en contre bas où coule la Lère. La géomorphologie du secteur génère des zones sèches et chaudes et d'autres plus fraîches et plus humides. L'habitat associé à la rivière apporte un intérêt non négligeable pour les poissons et la végétation aquatique.

La ZNIEFF de type 2 se trouve à l'extrême Sud-Est de la commune. D'une superficie totale de 6134,61 ha, elle concerne Septfonds seulement sur 14,2 ha soit 0,23% de la part totale de la ZNIEFF. Ce site correspond au Causse le plus méridional du Quercy. Deux ensembles topographiques majeurs se distinguent :

- le plateau composé de nombreuses dolines d'étendues variables et souvent cultivées,
- les versants escarpés des gorges colonisés par des chênaies thermophiles ou des boisements mixtes plus frais.

Au regard de ces enjeux écologiques importants, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour Garonne (SDAGE) définit des zonages en relation avec les pressions exercées sur les milieux naturels.

Le territoire est intégralement concerné par une Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Cela correspond à des portions de territoire où est constatée une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, de la ressource par rapport aux besoins. Concrètement cela implique que tous nouveaux forages ou tous nouveaux prélèvements d'eau feront l'objet d'une demande d'autorisation démontrant sa nécessité.

De plus, le territoire est concerné par la mise en œuvre du Plan de Gestion des Etiages (PGE) Lère en raison d'un manque d'eau notamment en période estivale et du contraste entre les apports pluviométriques importants à l'amont et réduit à l'aval. Ce plan vise d'une part à décrire de façon opérationnelle l'équilibre entre les milieux et les usages et d'autre part à expliciter les règles de gestion et les engagements des partenaires. Les eaux du territoire présentent en effet une sensibilité vis-à-vis de leur disponibilité que ce soit pour en assurer les usages ou la vie aquatique.

S'ajoute à ces périmètres, une Zone d'alimentation en eau potable Future (ZPF) en masse d'eau souterraine sur la quasi-totalité du territoire. Cette masse d'eau doit être stratégiquement préservée puisqu'elle pourrait devenir utile pour l'alimentation en eau potable dans les années à venir. Sa préservation est alors indispensable pour s'assurer de réduire les coûts de traitement pour la rendre propre à la consommation.

Synthèse pour la protection de l'environnement

Compte tenu des nombreux enjeux environnementaux et des préconisations du SDAGE, la commune se doit de maîtriser sa consommation d'eau pour assurer un développement respectueux de l'environnement.

La ressource en eau témoigne d'une certaine vulnérabilité particulièrement vis-à-vis des pollutions azotées et phosphorées. La trame verte et bleue au sein de la commune est aujourd'hui dégradée par l'agriculture intensive. Le réseau de haies au Sud de la RD 926 est assez fourni et continu. En revanche au Nord de la RD 926, il est assez discontinu et représente une des priorités en termes de restauration des corridors écologiques. Certaines parcelles agricoles occupent toutefois encore une place stratégique dans la trame écologique en représentant des passages préférentiels pour la faune, c'est pourquoi elles doivent être préservées de tout aménagement.

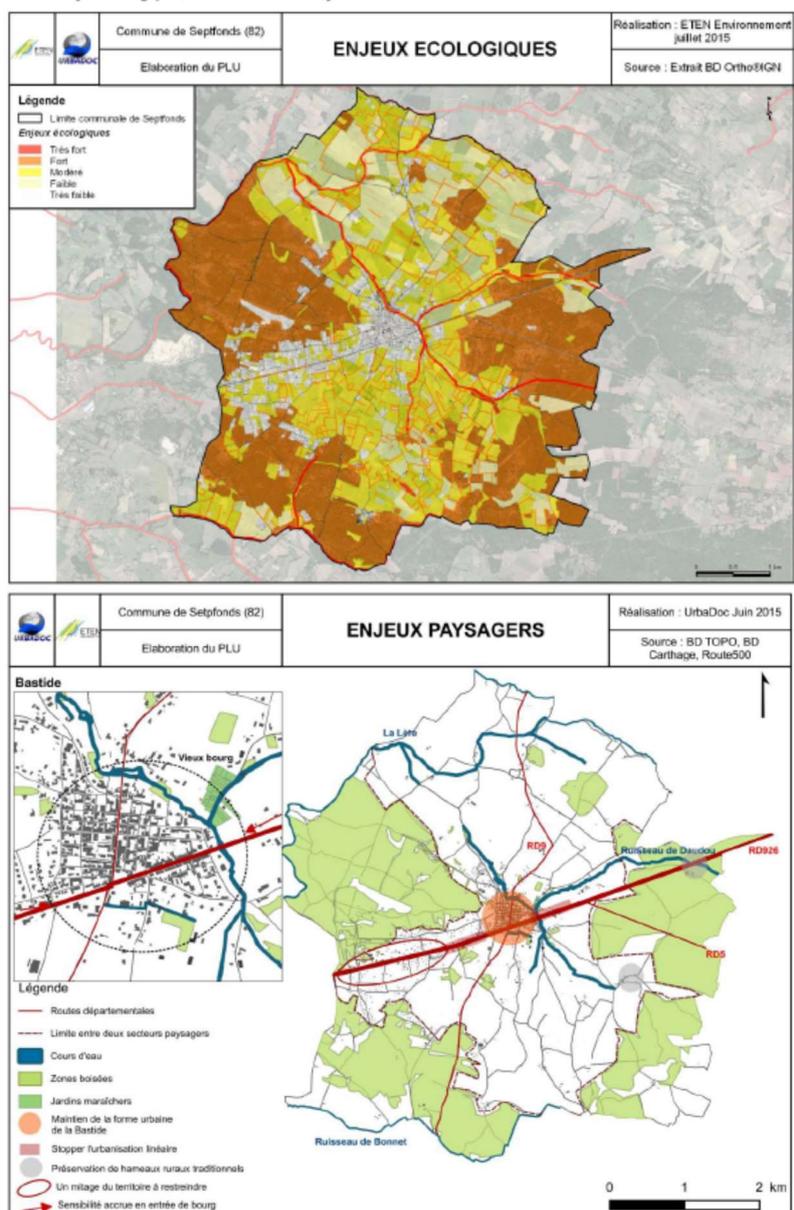
Il convient d'être très vigilant sur le développement de l'urbanisation au niveau des différents hameaux. Des aménagements concentrés sont à favoriser par rapport à une urbanisation le long des routes coupant les continuités écologiques et les milieux naturels notamment les zones humides.

Les 6 cours d'eau qui composent le réseau hydrographique de Septfonds, en plus de son rôle de réservoir biologique pour de nombreuses espèces, sont de très bons corridors écologiques. Ils permettent le renouvellement des populations et leur déplacement au sein de la commune, mais également à l'échelle intercommunale. Les ripisylves, les haies, les alignements d'arbres et les lisières de boisements représentent les principaux corridors de la commune qui permettent les liaisons entre les différents grands boisements mais également entre les milieux naturels comme les bosquets, les friches arbustives et les prairies.

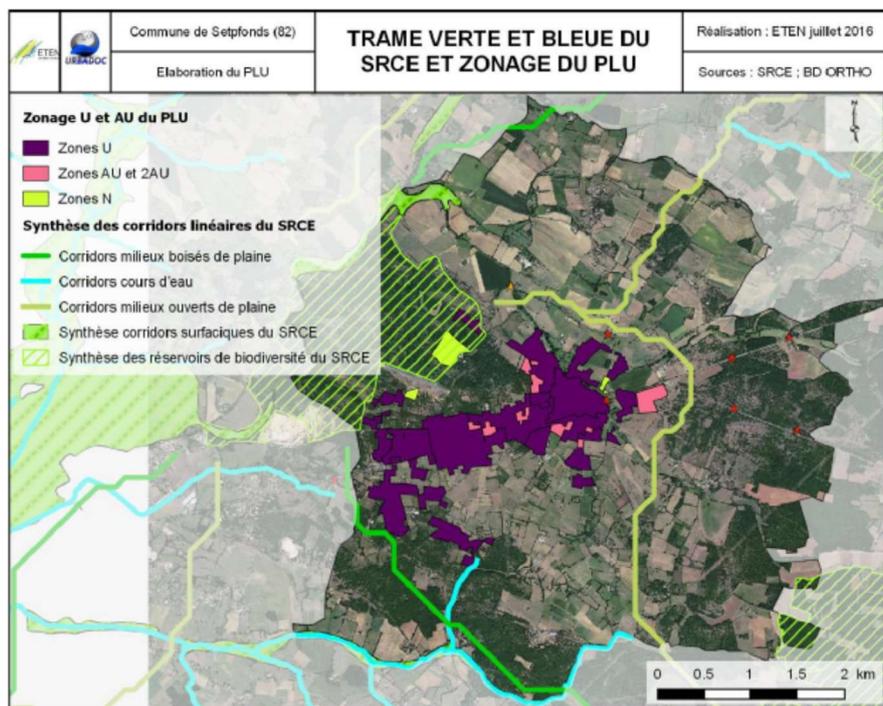
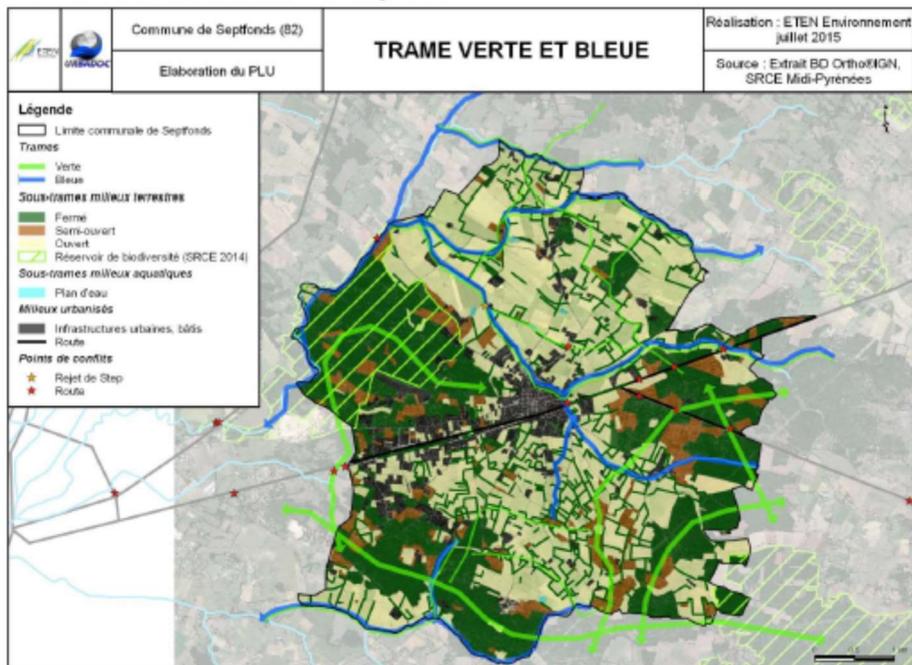
Les boisements et leurs milieux associés constituent autant de réservoirs de biodiversité qu'il conviendra de préserver de tout aménagement. Ils représentent un enjeu écologique fort à très fort selon leur nature plus ou moins humide et leur configuration vis-à-vis de la trame verte communale.

Les élus se sont déjà engagés dans une réflexion sur une meilleure maîtrise de la ressource en eau et une diminution des rejets (domestiques, issus des ruissellements, eaux pluviales). Les élus se doivent d'assurer le développement urbain en anticipant les problèmes de ruissellement des eaux et en garantissant l'adéquation avec les documents cadres de gestion de l'eau qui prônent, entre autre, une gestion durable des eaux souterraines et de surfaces ainsi que la réduction des activités sur les milieux aquatiques.

Carte 28 - Enjeux écologiques, ETEN Environnement, juillet 2015



Carte 27 - Trame verte et bleue, ETEN Environnement, juillet 2015



3/ Premières orientations du « Projet » Bourg centre

3-1 Les principaux atouts à valoriser, les principales potentialités à valoriser

3-1.1 un village central construit sous la forme d'une bastide avec une structuration urbaine très marquée et dense

La bastide implantée au XIII^{ème} siècle, aux abords du ruisseau de Daudou s'est développée selon un plan en damier, en créant des îlots de forme carrée ou rectangulaire régulières, en structurant ainsi l'espace et en le rationalisant.

3-1.2 un environnement naturel riche, marqué par des forêts en limite communale laissant place à des espaces agricoles semi-ouverts au contact de la bastide

L'urbanisation reste bien canalisée par les espaces naturels et agricoles. Que ce soit du fait de la forte présence d'espaces boisés à l'Ouest du territoire ou des espaces agricoles localisés au Sud et Nord-Est de ce dernier, l'urbanisation s'est, sur ces dix dernières années, développée en fonction de la géographie du site.

3-1.3 un potentiel de développement urbain important

La position de carrefour de Septfonds, à proximité de l'autoroute A20, qui facilite la liaison aux principaux pôles économiques départementaux, ainsi que la présence sur place d'équipements et de services majeurs à proximité de l'agglomération montalbanaise font du territoire un site d'accueil privilégié. L'installation des nouveaux arrivants (près de 20 habitants par an depuis 1990) a été facilitée par les nombreuses opportunités foncières. Ainsi depuis 2003, 101 permis de construire ont été accordés. Cet important apport migratoire, principal vecteur de croissance urbaine, a participé à modifier profondément la physionomie de l'ancien bourg rural, devenu peu à peu une ville.

Cette urbanisation récente s'est opérée sur trois secteurs en particulier :

- l'une en bordure de la route départementale n°926, conséquence de l'étalement urbain qui suit la logique de diffusion de l'habitat depuis le pôle de Montauban et de Caussade ;
- l'autre au Nord-Ouest de la commune où des lotissements ont été construits, suivant la route de Cayriech, aux abords du parc naturel régional des causses du Quercy.
- la zone d'activités de Dardenne a également profité de l'accessibilité et de la large surface plane située à l'Ouest du bourg de Septfonds pour s'y implanter et se développer.

3-2 Les principales faiblesses ou freins constatés

3-2.1 Une urbanisation linéaire qui perturbe la lisibilité de l'espace urbain et banalise le paysage

Le plan en damier très structuré et dense de la bastide, laisse place aujourd'hui à un bâti beaucoup trop dispersé à proximité immédiate du village et de part et d'autre des axes de circulation structurants. L'urbanisation, se diffusant le long de nombreux linéaires de routes secondaires, sans réelle possibilité de bouclage, crée des effets d'allongement, phénomène perturbant la lisibilité de l'espace urbain. C'est le cas surtout à l'Ouest de la bastide en extension du bourg de Fangal-del-Faure.

Aujourd'hui, la délimitation de la bastide n'est plus aussi nette et précise qu'autrefois. Les habitations et les bâtiments à vocation d'activités s'entremêlent et floutent non seulement les limites des zones d'habitat et celles vouées aux activités, mais aussi la lisibilité de l'entrée d'agglomération en venant de Caussade.

Concernant la zone péri-urbaine, le constat est similaire étant donné que les nouvelles constructions se localisent le long des axes de circulation : RD5, RD9, RD926. Du centre bourg jusqu'à la zone d'activités, l'espace interstitiel est marqué par une alternance de vides et de pleins, conséquence d'un mitage urbain caractérisant la commune de zone « périurbaine » et participant à la perte de lisibilité de l'entrée d'agglomération sur ce côté.

Ces aménagements, réalisés au coup par coup, qui se succèdent les uns les autres, sans créer une réelle urbanité morcellent le territoire et nuisent à l'identité architecturale et morphologique du bourg, pourtant originellement assuré par la bastide très densément bâtie.

De plus, les nouvelles constructions ne révèlent pas systématiquement un attachement à l'identité locale, tant dans le choix des matériaux de type contemporain utilisés que dans la volumétrie et les exigences en termes d'esthétique retenue.

3-2.2 Une forte consommation de l'espace et des aménagements coûteux en réseaux

La diffusion urbaine en lanière tend non seulement à amoindrir le rôle polarisant de la bastide mais engendre également des investissements en réseaux importants. Chaque construction a consommé en moyenne 2 500 m², soit 4 logements à l'hectare alors que le lotissement à l'Ouest du village présente une densité de 10 logements à l'hectare, plus conforme à des objectifs raisonnables en terme de consommation de l'espace. Par ailleurs, l'implantation des habitations en milieu de parcelle empêche souvent toute densification ultérieure de la parcelle et conduisant de fait, à une stérilisation des terrains.

3-2.3 Des habitants qui s'éloignent des commerces et services de proximité

Le phénomène de mitage, qui a poussé l'urbanisation vers l'Ouest, entraîne la population à se rendre directement sur les pôles économiques plus conséquents tels que Caussade, tournant finalement le dos à la bastide et ses petits commerces et faisant la part belle aux déplacements automobiles.

Pourtant, le territoire dispose d'une gamme de services et équipements de proximité suffisante afin de satisfaire la population.

3-3 les grandes orientations retenues

ORIENTATION 1 : REPENSER L'URBANISATION AUTOUR DE LA TRAME D'EQUIPEMENTS EXISTANTE EN INVERSANT LA TENDANCE A L'ETALEMENT URBAIN

Densifier l'urbanisation autour de la bastide et de ses équipements :

Renforcer la dynamique polarisante du centre-ville : conforter prioritairement l'urbanisation autour de la bastide et des équipements et des services qu'elle concentre ;
et prioritairement dans le périmètre de la zone desservie par l'assainissement collectif ;

Projeter un comblement des nombreux espaces interstitiels situés de part et d'autre de la RD 926 :

Limitier le délitement de la trame urbaine et les dynamiques d'étiement de l'enveloppe urbaine le long de la RD 926 ;
Orienter l'urbanisation des plus grandes emprises en programmant des aménagements d'ensemble tout en pensant à la multimodalité des déplacements vers la bastide ;

Créer les conditions d'accueil des nouvelles populations :

Initier des logiques de rentabilisation foncière par la qualification des dents creuses, en tirant profit des potentiels de restructuration et en prévoyant un taux minimal de résorption de vacance ;
Programmer et échelonner dans le temps et l'espace l'ouverture des nouvelles zones à urbaniser ;

ORIENTATION 2 : RAPPROCHER LES HABITANTS DE LA BASTIDE

Opter pour un nouveau schéma de mobilités :

Assurer un maillage viaire et piétonnier efficace ;
Prévoir des emplacements réservés nécessaires aux futurs aménagements viaires : stationnement et sens de circulation ;

Créer des liens piétonniers entre les quartiers récents, la bastide et les équipements et services :

Marquer l'esprit de la bastide ;
Faciliter et sécuriser l'accès à la zone de loisirs et à la future zone d'activités à l'entrée Est ;
Reporter le flux piétonnier sur la route de Monteils pour rallier la bastide ;

Economiser les déplacements :

Développer les communications numériques favorisant le télétravail et limitant le recours à l'automobile ;

ORIENTATION 3 : MIEUX GERER L'ESPACE URBAIN PAR LA DEFINITION D'UNE « STRATEGIE HABITAT »

Mieux consommer l'espace d'un point de vue quantitatif :

Rentabiliser les délaissés enchâssés dans l'enveloppe urbaine ;
Projeter une consommation foncière raisonnée ;
Profiter de la révision du schéma d'assainissement pour densifier les nouveaux secteurs desservis ;

Mieux consommer l'espace d'un point de vue qualitatif afin de respecter l'identité communale :

Valoriser l'identité communale et préserver l'esprit de la Bastide ;
Promouvoir une compacité de la forme urbaine sur la bastide ;
Autoriser une densification raisonnée des écarts ;
Maintenir dans leurs limites les compositions urbaines des hameaux d'Alguières, Lalande et Clavel ;

Mettre en adéquation avec l'offre et les besoins en logements et favoriser la mixité de l'habitat :

Faciliter la sortie de vacance des logements et proposer des actions incitatives pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) ;
Améliorer le mode de vie lié au desserrement des ménages ;
Offrir des trajectoires résidentielles diversifiées et renforcer la mixité sociale en proposant du logement social ;

ORIENTATION 4 : STRUCTURER UN POLE ECONOMIQUE ET DE SERVICES

Inverser les logiques de désaffection du centre-ville :

Rapprocher les populations des équipements et services du centre-ville par la mise en place de liaisons douces convergeant vers la bastide ;
Prévoir le maintien des rez-de-chaussée commerciaux sur les rues commerçantes de la bastide ;

Stimuler la croissance de l'activité artisanale :

Redéfinir des contours précis de la zone d'activité de Dardenne ;
Prévoir un développement encadré de la zone d'activités de Dardenne;

Poursuivre le développement économique et l'étoffement des équipements :

Identifier un nouveau secteur de développement économique en entrée Est de la bastide en profitant de l'effet vitrine de la RD 926 ;
Etoffer l'offre ludo-sportive en permettant l'extension de la zone de loisirs dédiée au stade et appréhender l'implantation d'un city-stade ;
Accompagner l'urbanisation en entrée Ouest par une mise à niveau du réseau d'assainissement ;

Affirmer la visibilité d'un pôle touristique et culturel :

Développer un centre d'interprétation culturelle en lien avec la tradition chapelière ;
Mettre en valeur la maison des mémoires ;
Maintenir la vocation manufacturière de la cité ;
Valoriser le patrimoine local : assurer notamment une meilleure visibilité des circuits touristiques autour des dolmens ;

ORIENTATION 5 : VALORISER L'IDENTITE RURALE EN PRESERVANT LES ESPACES NATURELS

Maintenir et conforter les éléments de nature représentatifs du territoire :

Préserver les espaces de nature sensible (ZNIEFF) ;
Protéger la ressource en eau ;
Valoriser les éléments de nature plus ordinaires : notamment les formations boisées en bord de cours d'eau et les haies structurant les îlots agricoles ;

Préserver l'identité rurale de la commune :

Maintenir une agriculture de proximité en veillant au respect du fonctionnement des exploitations ;
Marquer l'antériorité des exploitations, leurs identités en conservant leurs activités ;
Accompagner les espaces de transitions entre zone urbaine et espaces agricoles ;
Rentabiliser le foncier consommé (densité de construction minimale) en le contant sur les terres non arables et à faible enjeux agricoles ;

Accompagner l'urbanisation sans compromettre l'identité et le cadre de vie de Septfonds:

Favoriser l'intégration du bâti dans le cadre paysager.
Faciliter le développement des énergies renouvelables par l'implantation de formes urbaines propices à une gestion durable des sols.
Protéger les éléments de petit patrimoine identitaire.

3-3.1 Synthèse des orientations du projet urbain

Depuis le milieu des années 70, le dynamisme démographique de Septfonds, comme sur l'ensemble du département de Tarn-et-Garonne, reposait sur sa capacité à attirer de nouvelles populations. La croissance démographique de Septfonds, fortement dépendante de l'apport migratoire, semble davantage la résultante d'un étalement urbain que d'un véritable renouveau du rural. La proximité des grands axes routiers et des pôles de services majeurs tels que Montauban, Caussade et Nègrepelisse attirent en effet de nombreux actifs en quête d'accession à la propriété d'une part, mais aussi d'un cadre de vie « rural » dont la desserte permet l'accès rapide aux lieux de travail et à une offre de services conséquente.

S'il s'est avéré opportun pour la commune d'attirer, à un certain moment, une population en lui offrant un foncier accessible, la municipalité souhaite aujourd'hui inverser cette tendance en redensifiant le cœur de bourg, car jusqu'ici le mitage ayant prévalu sur l'organisation urbaine a engendré une distanciation entre les secteurs habités et le cœur de services et d'équipements de Septfonds.

Afin de maintenir l'attractivité de Septfonds les élus doivent aujourd'hui mieux appréhender les questions de mobilité, d'offre en équipements, d'économie... La densification des enveloppes urbanisées fait partie des priorités des élus afin de rapprocher la population des équipements et des réseaux d'ores et déjà existants. L'enjeu sera de maintenir l'identité forte de la bastide en évitant la logique d'implantation d'un habitat diffus qui déstructure le territoire. Il sera également important de remettre en état les logements laissés vacants afin de ne pas perdre ce potentiel déjà bâti et situé en grande partie au cœur du bourg. La préservation du cadre de vie et des paysages sera également un atout très important pour l'attractivité de la commune et l'identité locale.

4/ Les thématiques prioritaires et principaux projets engagés / envisagés

4-1 Actions engagées et à venir sur le bourg centre

4-1.1 Urbaniser en priorité les délaissés et densifier l'urbanisation autour de la bastide

La densification autour de la bastide et l'investissement des délaissés urbains ont pour but de créer les conditions d'accueil des nouvelles populations dans une logique de rentabilisation des réseaux et de renforcement du rôle polarisant du cœur de ville. La municipalité souhaite augmenter la densité des constructions de l'ordre de 10 logements à l'hectare.

4-1.2 Assurer le maillage viaire et piétonnier

Le manque de liaisons douces entraîne une dépréciation du cœur de bourg dont les espaces publics sont investis par l'automobile et pose la question des déplacements urbains. Le projet urbain vise à poser les conditions de la réappropriation de la ville par la pratique piétonne. Il s'agira d'assurer un maillage viaire et piétonnier efficace qui permettra de faire le lien entre les quartiers récents, les équipements et services et la bastide. La mise en place d'un projet d'habitat autour du centre doit permettre de faire du centre-ville le lieu de vie privilégié des Septfontois et d'assurer la vitalité économique du centre historique.

4-1.3 Diversifier l'offre de logement

Les équipements et services présents à Septfonds sont des atouts pour attirer un large panel de population. Les élus souhaitent favoriser la mixité générationnelle en diversifiant l'offre de logements, notamment par le développement de l'offre sociale et locative.

4-1.4 Préserver l'identité de la Bastide et le cadre de vie

Si le territoire doit se développer quantitativement pour répondre aux besoins qu'entraîne le développement démographique, le projet urbain vise également à consommer mieux l'espace d'un point de vue qualitatif en respectant l'identité communale. En effet, le projet septfontois doit faire de la bastide le symbole de l'identité de la commune tout en maintenant les grands espaces naturels et agricoles, représentatifs de la qualité du territoire. Recentrer l'urbanisation est donc un impératif si l'on veut dynamiser le centre ancien et préserver les atouts du territoire, garants de l'attractivité résidentielle et économique à venir. L'enjeu sera également sécuritaire. En effet, le conseil départemental est très regardant sur l'urbanisation linéaire étant donnée qu'une urbanisation mal maîtrisée participe à la multiplication des sorties sur les axes de circulation, notamment sur les routes départementales.

4-1.5 Requalifier les entrées de ville

La partie traversante du village de Septfonds pourrait faire l'objet d'une politique de requalification, afin de mettre en lumière les atouts de la commune pour les nombreux automobilistes. Cet axe pourrait jouer l'effet « vitrine » pour mettre en avant la qualité architecturale et paysagère de la commune, participant ainsi au maintien et/ou à l'accroissement de son attractivité.

De la même manière, chaque extension de l'urbanisation, qu'elle soit liée à de l'habitat ou à de l'activité, devra faire l'objet de règles architecturales, paysagères et morphologiques afin que les nouveaux quartiers s'intègrent parfaitement au tissu existant. Il s'agira de protéger l'intégrité du patrimoine architectural et de la silhouette villageoise dominée par la bastide.

Les entrées de bourg, surtout depuis la route départementale n°926, devront donc faire l'objet d'une attention particulière, notamment s'agissant d'une potentielle pollution visuelle qui pourrait, par une urbanisation mal maîtrisée nuire à l'image positive de la commune.

4-1.6 Maintenir les commerces et services du centre-ville

Les élus souhaitent maintenir et soutenir les équipements et commerces du centre-ville, en les rapprochant les habitants, en créant des liens entre le centre et les quartiers récents de Septfonds mais aussi en maintenant les rez-de-chaussée commerciaux de la bastide. Par ailleurs, la croissance artisanale et économique sera stimulée par la redéfinition des limites de la zone d'activités existante et le développement de zones économique et ludo-sportive. De même, la municipalité a pour ambition d'affirmer le rôle touristique et culturel de la commune en lui assurant une meilleure lisibilité.

4-1.7 Liste des actions à mener sur le bourg centre de Septfonds

1. Aménagement des espaces et de l'habitat

- Poursuite des aménagements fonciers et des réseaux pour développer l'habitat
OAP Fontanges – les Mourgues **2019-2020**
- Réalisation des actions d'amélioration des logements sociaux
en liaison avec les bailleurs **2019-2025**
- Réhabilitation des logements anciens OPAH centre bourg **2019-2020**
- Améliorer le maillage interne de cheminements doux reliant
les zones d'habitat et les équipements publics, commerces et services **2019-2020**
- Préserver les espaces naturels sensibles et boisés ainsi que
la qualité patrimoniale des hameaux **2019-2020**

- 2. Equipements, bâtiments publics et éclairage public**
- Poursuite de mise en accessibilité des bâtiments **2019-2025**
 - Poursuite de la rénovation et de l'amélioration énergétique **2019-2025**
 - Poursuite des travaux de remise en état des routes et voies communales **2019-2030**
- 3. Maison de Santé**
- Optimiser la présence de professionnels de santé sur le village (Médecins prioritairement) et mise en place d'un réseau dans le cadre d'un maillage territorial **2019-2020**
- 4. Création d'un lieu d'accueil associatif**
- Aménagement de l'ancienne usine Décalux à destination des associations 1200 m² **2019-2030**
 - Installation d'un atelier vivant, chargé de promouvoir le savoir-faire chapelier **2019-2020**
- 5. Patrimoine - culture – Tourisme de Mémoire**
- Développement des actions culturelles avec les collectivités territoriales dans le cadre du PETR Midi-Quercy pour la Mounière et le Florida **2019-2030**
 - Actions concertées avec les écoles, les collèges et les lycées **2019-2030**
 - préservation du patrimoine vernaculaire ; église de Lalande et hameaux **2020-2030**
 - préservation des anciennes carrières **2020-2030**
- 6. Activité économique**
- Dynamiser et optimiser les installations existantes de la Zone Artisanale
 - Préserver les espaces agricoles pour favoriser le maintien des installations **2019-2030**
 - Maintenir et développer le commerce local (superette-quincaillerie-services) et réouverture de locaux commerciaux vacants **2019-2025**
- 7. Espaces sportifs**
- Installation d'un circuit VTT ; parcours de santé **2019-2020**
 - Remise en état du gymnase **2020-2025**
 - Prévoir un deuxième terrain de sport **2020-2025**
 - Boulodrome couvert **2020-2030**

4-2 Actions envisagées à l'échelle du territoire

Renforcer les liens intercommunaux avec les communes limitrophes du « pôle urbain »

L'objectif des élus est d'assurer une cohérence de développement avec les communes limitrophes notamment de Caussade qui se trouve à seulement 7 km de Septfonds. Les futurs projets d'aménagement comme les choix de déplacement devront permettre de répondre à des besoins en attente tout en évitant les doublons (équipements, services ...). La question des parcours de déplacement est également primordiale pour assurer des connexions pertinentes avec les communes voisines, pour les déplacements pendulaires notamment.

Ce choix de la commune s'inscrit dans une volonté d'efficacité et de rationalité au regard du contexte économique actuel. Il s'inscrit également dans la perspective d'une intercommunalité renforcée dans ses compétences et dans les moyens alloués.

S'inscrire dans la dynamique territoriale du PETR du Pays Midi Quercy

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et de l'inscrire dans la durée. Ce pôle permettra de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le composent et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales, dans le cadre d'un projet de développement durable du territoire.

Les bourgs centres pourront donc profiter de la dynamique créée par le Pays Midi Quercy depuis plus de 15 ans maintenant.

Le PETR a un rôle fédérateur, c'est dans ce sens qu'une conférence des Maires a été voulue par le législateur, consultable pour l'élaboration, la modification et la révision du Projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an. Suivant le même objectif fédérateur, un Conseil de développement territorial (CDT) doit également être constitué. Celui-ci représente les acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire.

La première Conférence des maires du Pays Midi Quercy s'est réunie le 15 décembre 2015 à Montricoux et comptait une soixantaine d'élus pour valider la proposition de projet de territoire. L'ensemble des élus présents a reconnu la pertinence de ce Projet de développement durable de territoire du Pays Midi Quercy. Préalablement à cette conférence des maires, le projet de territoire a été soumis pour avis aux membres du Conseil de développement Territorial qui a soulevé quelques points de vigilance :

- ▶ La coopération avec les territoires voisins doit être une méthode généralisée dans la conduite des politiques territoriales publiques. Elle permet d'échanger, comparer et enrichir les projets locaux en leur donnant parfois une autre dimension et un impact plus important.
- ▶ La coordination des politiques publiques et surtout des partenaires institutionnels et techniques (ex : chambres consulaires...) œuvrant pour leur mise en œuvre doit être particulièrement recherchée dans le cadre de ce projet de développement durable du Pays Midi Quercy.
- ▶ La territorialisation du développement du Pays devra être plus formalisée dans la mise en œuvre du Projet de territoire, notamment à travers l'élaboration du SCOT. Il s'agira de caractériser (Base de données) et de cartographier les points d'appui, les points forts de développement du territoire pour ne pas laisser penser que toute partie du territoire peut tout faire.

Le Comité syndical du PETR du Pays Midi Quercy a délibéré favorablement le 18 décembre 2015 sur le Projet de développement durable de territoire. La création du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) en janvier 2015 a permis aux élus de réajuster la stratégie de développement et de définir collectivement une nouvelle feuille de route et de porter un nouveau regard sur le territoire. **Le PETR joue un rôle de prospective**, il doit élaborer un projet qui définit les conditions du développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du PETR. La mise en œuvre du Projet de territoire est formalisée dans le cadre de la convention territoriale qui est conclue entre le PETR, les EPCI (intercommunalités) membres, le Conseil départemental et le Conseil régional. Elle permettra de préciser les missions déléguées au pôle et les conditions dans lesquelles elles s'exerceront.

Un rapport annuel présentant la mise en œuvre du Projet de territoire doit être présenté à la conférence des maires, au Conseil de développement territorial (CDT) et aux EPCI membres. Il s'agit donc d'un renforcement de la coopération entre le PETR et les EPCI. Fort de ce constat, les acteurs du Pays Midi-Quercy, conscients d'appartenir à un même territoire en transition ont souhaité prioriser et structurer leurs actions autour de deux grands enjeux :

Enjeu 1 : Renforcer l'habitabilité du territoire pour le rendre plus attractif

Le PETR du Pays Midi Quercy caractérisé en son sein par une différence de développement entre la partie Est/Ouest, doit répondre à des enjeux complémentaires :

- d'amélioration des conditions d'accueil pour maintenir une attractivité durable sur la partie Ouest du territoire dont le Quercy Caussadais,
- de développement d'une politique d'accueil volontariste pour prendre sa part et tirer parti d'un potentiel favorable sur la partie Est du territoire,
- de trouver sa place dans un système métropolitain en « étoile », organisant les connexions entre Toulouse et les villes moyennes (Montauban, Albi..) et leurs espaces de rayonnement.

Il s'agira de développer la capacité du territoire à favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets et la coopération entre territoires pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquels est confronté le territoire. Le renforcement de l'attractivité permanente du territoire se fera par une amélioration globale du cadre de vie, notamment en matière d'habitat et de services à la population. Cet objectif s'appuiera fortement sur la valorisation des bourgs-centres (via les politiques Bourgs-Centres et le lancement d'une OPAH) dont le maillage sur le territoire constituera une force pour accompagner un développement équilibré.

Enjeu 2 : Valoriser les ressources durables du territoire pour conditionner un développement plus équilibré

Le Pays Midi-Quercy par son positionnement géographique (moins d'une heure de Toulouse et à la porte de Montauban) et sa qualité patrimoniale plutôt préservée dispose d'atouts indéniables pour un développement harmonieux et équilibré. Toutefois, les diverses politiques publiques locales menées depuis ses vingt dernières années ne suffisent pas à conditionner une dynamique de l'emploi bien répartie sur l'ensemble des communes. L'enjeu est donc de dépasser l'attractivité « naturelle » du territoire qu'il faut préserver à une dynamique de développement qui s'appuiera sur les ressources propres au territoire :

- Il s'agira par exemple d'accompagner le développement du tourisme sur l'ensemble du territoire, notamment sur l'axe Vallée et Gorges de l'Aveyron,
- De même, il sera proposé d'accompagner la diversification agricole, l'économie de proximité et collaborative, notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT), d'un réseau de tiers lieux ou d'espaces collaboratifs.
- Il s'agira également de s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et de l'appréhender comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

4-2.1 Synthèse sur les actions à mener à l'échelle du territoire

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé, il s'agira très rapidement de promouvoir l'élaboration de stratégies des bourgs centres en portant la réflexion locale à une échelle géographique la plus pertinente au regard des enjeux territoriaux du développement durable, indépendante des limites institutionnelles. Il s'agira d'éclairer les décisions d'aménagement de court terme en les inscrivant dans une réflexion à une échelle élargie et à long terme.

« L'appel à projet bourgs centres » est donc une opportunité pour lancer à l'échelle intercommunale une réflexion commune et concertée avec l'ensemble des élus et de la population pour la redynamisation, la reconquête des bourgs centres (résorption de l'habitat insalubre, vacant) et pour la requalification des espaces publics.

L'enjeu de cette démarche sera d'impulser et de favoriser un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en prenant appui sur ses richesses et sa diversité et en confortant le rôle de polarité structurante des bourgs centres, ce qui confortera la dynamique de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

L'ambition commune des élus du Pays Midi Quercy est de **rendre le territoire encore plus équitable, viable et vivable**. Il s'agira d'imaginer « une nouvelle ruralité » où la qualité de vie est préservée grâce au patrimoine exceptionnel environnant, grâce aux liens sociaux et culturels qui unissent les habitants et en s'appuyant notamment sur la richesse des nombreuses associations locales. Cette nouvelle vie rurale, doit aussi s'appuyer sur le développement de l'autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de l'agriculture, du patrimoine bâti, s'appuyer sur les entreprises et l'artisanat local ainsi que sur le développement d'une offre touristique durable et de l'offre de soins en cohérence avec les besoins qui vont s'amplifier avec le vieillissement de la population.

Les bourgs centres pourront compter sur l'expertise du PETR Midi Quercy qui a su innover depuis de nombreuses années en s'impliquant dans des démarches novatrices d'activités économiques (agriculture, tourisme durable, artisanat, forêt, ..) visant une plus grande autonomie locale, et le respect des ressources.

5/ Contexte et démarches Territoriales en cours :

Le PETR du Pays Midi Quercy coordonne et porte plusieurs dispositifs contractuels parallèles, soutenus par des financements croisés (Europe, Etat, Région et département de Tarn-et-Garonne) contribuant à la mise en œuvre des programmes suivants :

o **Le Projet de développement durable du territoire pour la période 2015-2020** validé fin 2015 par le PETR et ses 4 EPCI en 2016.

o **Le contrat Régional Unique (CRU) du Pays Midi-Quercy pour la période 2015-2017**, piloté par la Région, signé le 17 décembre 2015,

o **Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy pour la période 2017-2020**, piloté par l'Etat, signé le 25/02/2017, pour accompagner les investissements publics et renforcer l'attractivité du territoire.

o **Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018-2021 avec le PETR Midi Quercy en cours de définition et prenant le relais au CRU.**

o **Le programme européen LEADER, pour la période 2016-2022** sur le Pays Midi Quercy avec comme priorité ciblée « la coopération et l'anticipation pour un territoire entreprenant et durable ».

1- Le Projet de développement durable du territoire

Devenir PETR en janvier 2015 impliquait pour le Pays Midi-Quercy de travailler sur l'élaboration d'un projet de territoire dans les 12 mois suivant sa mise en place en partenariat avec les communautés de communes du territoire. Une mission d'accompagnement à l'élaboration du projet de territoire a été confiée à la SPL ARPE Midi-Pyrénées pour la rédaction et l'animation de réunions de concertation sur le projet, pour notamment l'inscrire dans une démarche de développement durable. L'élaboration de ce projet a été concentrée sur le 2ème semestre 2015, dans la mesure où plusieurs études et concertations avaient été déjà menées depuis 2 ans et ont pu être capitalisées, pour construire le projet.

Le projet de territoire a donc été bâti en 6 mois au travers des grandes étapes suivantes :

- août 2015 : capitalisation de l'ensemble des ressources documentaires pour rédiger le projet de diagnostic territorial de développement durable ;
- 25 septembre 2015 : réunion du Bureau du PETR et réunion de l'équipe technique du PETR pour compléter et valider le diagnostic, recueillir les premières attentes des élus vis-à-vis du projet ;
- 13 et 23 octobre 2015 : entretiens avec les Directeurs généraux des services ou élus des 4 intercommunalités pour mieux identifier leurs activités et attentes vis-à-vis du projet de territoire et articulation avec le PETR ; réunion avec l'équipe du PETR sur la stratégie ;
- 6 novembre 2015 : réunion avec le Bureau du PETR sur la stratégie et l'articulation PETR / intercommunalités ; réunion avec le conseil de développement du territoire sur le diagnostic et la stratégie ;
- 4 décembre 2015 : réunion commune du Bureau et du conseil de développement du territoire sur le pré projet de territoire ;
- 15 décembre 2015 : présentation du projet pour avis en conférence des Maires et au conseil de développement territorial ;
- 18 décembre 2015 : délibération du conseil syndical du PETR sur le projet de territoire ;
- Début 2016 : délibération des intercommunalités sur le projet de territoire.

Ainsi **16 thématiques et actions prioritaires pour le développement durable du territoire** ont été identifiées

- L'information, la communication et la concertation locale
- La mutualisation avec les intercommunalités et une plus grande autonomie financière
- La qualité de vie (patrimoine, nature, dynamique associative et culturelle)
- La pauvreté
- Le devenir des jeunes sur le territoire
- Le vieillissement de la population
- La fracture est/ouest
- L'urbanisme durable
- La valorisation du patrimoine bâti
- La mobilité et l'accessibilité
- La transmission-reprise d'activités
- Le développement d'activités économiques dans le respect des ressources (agriculture, tourisme, artisanat...)
- La performance énergétique de l'habitat privé
- Une plus grande indépendance énergétique
- La gestion globale de l'eau
- La connaissance et la préservation de la biodiversité

Autour de ces thématiques prioritaires, **un projet de territoire** a été établi et décliné en 3 axes stratégiques et fiches actions pour rendre le territoire encore plus **équitable, viable et vivable**.

Stratégie pour un territoire équitable :

- 1- Connaître, informer, s'appropriier et promouvoir un territoire durable : développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants et assurer sa promotion à l'extérieur. Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- 2- Renforcer la stratégie territoriale, la coopération et la mutualisation : développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial. Favoriser les échanges, la mise en relation des acteurs et des projets.

Stratégie pour un territoire viable :

- 3- Favoriser un développement économique durable : développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aussi à des marchés extérieurs à haute valeur ajoutée.
- 4- Accompagner la Transition Énergétique du Territoire : la transition, vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Stratégie pour un territoire vivable

- 5- Soutenir des infrastructures et équipements et services structurants pour le territoire : renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter l'attractivité durable du territoire.
- 6- Valoriser la culture, la qualité patrimoniale et paysagère du Pays Midi-Quercy : une valorisation de la ressource patrimoniale s'appuyant sur la dynamique culturelle existante et à développer. Une dynamique à connaître, préserver et valoriser pour renforcer la qualité territoriale spécifique du Midi-Quercy.

2- Bilan du Contrat Régional Unique du Pays Midi-Quercy (2015-2017)

Le Contrat Régional Unique (2015-2017) du PETR Pays Midi-Quercy, a été signé le 17 décembre 2015. Le bilan quantitatif est cohérent avec le Contrat cadre initial : soit globalement 88 projets représentant 23.3 M€ de coût global, soutenus en moyenne à près de 50 %, dont une contribution de la Région à hauteur de 1 998 010 € et une contribution du Département à hauteur de 3 997 936 € (estimées en juin 2018).

Le bilan qualitatif est globalement satisfaisant, principalement en matière de renforcement de l'attractivité des bourgs (par des projets d'aménagements d'espaces publics) et d'exemplarité énergétique des projets d'investissements publics accompagnés (en synergie avec l'aide Territoires à énergie positive pour la croissance verte TEP CV obtenue sur la période).

Le Contrat Régional Unique a été décliné en 3 axes :

o **L'axe 1 « Un territoire équitable »**, a plus particulièrement permis d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire (dont une faisabilité d'un observatoire territorial) par le déploiement d'une ingénierie territoriale pluridisciplinaire (urbanisme-aménagement ; culture ; tourisme ; énergies..) portée par le PETR du Pays Midi-Quercy,

o **L'axe 2 « Un territoire viable »**, a plus particulièrement concerné le développement de l'offre d'activités touristiques, grâce notamment au nouveau label « Pôle pleine nature-Gorges de l'Aveyron » et la préfiguration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT) pour l'ensemble du territoire Midi-Quercy. De plus, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés a connu une accélération avec la labellisation TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).

o **L'axe 3 « Un territoire vivable »** a plus particulièrement investi la valorisation patrimoniale des centres-bourgs par des aménagements qualitatifs d'espaces publics et la création ou la faisabilité d'équipements structurants.

3- Le contrat de Ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy (2017-2020)

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre l'Etat, le PETR, le Conseil Régional Occitanie, la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce contrat s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région et notamment avec le Contrat Régional Unique. L'un des objectifs stratégiques et opérationnels inscrit au contrat est la revitalisation des bourgs centres notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs.

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu majeur du territoire qui compte une quinzaine de centres bourgs anciens, structurant l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi Quercy. Le contrat de ruralité doit permettre de maintenir le maillage en services et équipements, notamment autour des 7 communes en « pôle de services intermédiaires » et 7 autres en « pôle de proximité ».

Le PETR du Pays Midi Quercy souhaite poursuivre les actions engagées en la matière en renforçant grâce, au contrat de ruralité, la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens.

Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des centres bourgs. Le PETR pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti ».

4- Le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (2018-2021)

Les projets des communes qui seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels devront être cohérents avec les enjeux spécifiques identifiés déclinés en **4 objectifs stratégiques et 7 fiches mesures phares du contrat territorial** :

ENJEU PARTAGE 1 : RENFORCER L'HABITABILITE DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 1 : Améliorer le cadre de vie

Action n° 1 : Favoriser le bien-vivre ensemble

L'objectif de cette action est de renforcer la qualité de vie sur le territoire par une offre équilibrée d'équipements et de services structurants, et de proximité, afin de conforter la cohésion sociale et plus généralement le « bien vivre ensemble ».

Action n° 2 : Renforcer l'attractivité des bourgs-centres

L'objectif de cette action est de renforcer la fonction structurante de centralité des bourgs centres pour le territoire, dans la continuité de la Charte Paysagère et patrimoniale du Pays et du futur SCOT (en cours d'élaboration sur 2018-2021). Le maillage équilibré des bourgs-centres sur l'ensemble du territoire est une force qu'il s'agit de valoriser en s'inscrivant dans la nouvelle politique régionale « Bourgs-centres ».

Objectif stratégique 2 : Ancrer le territoire de projet dans son environnement

Action n°3 : connaître, informer, s'appropriier et coopérer pour un territoire durable

L'objectif de cette action est de :

- Développer la capacité du territoire à être connu et approprié par ses habitants mais aussi assurer la promotion à l'extérieur du territoire pour développer son attractivité.
- Conforter son positionnement de territoire durable par la mise en œuvre de démarches et méthodes spécifiques.
- Développer une réflexion stratégique favorisant le respect des grands équilibres et une mise en cohérence des politiques publiques dans un objectif de service aux populations, de développement durable et d'équilibre territorial.
- Développer la capacité du territoire à favoriser les échanges (au sein du territoire et au-delà), la mise en relation des acteurs et des projets pour s'adapter aux mutations sociétales, économiques et environnementales auxquelles est confronté le territoire.

ENJEU PARTAGE 2 : VALORISER LES RESSOURCES DURABLES DU TERRITOIRE

Objectif stratégique 3 : Soutenir un développement économique durable

Action n° 4 : Mise en tourisme du territoire

Cette action est la clé de voûte de la stratégie territoriale que souhaitent mettre en œuvre les élus du territoire pour le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sur la période 2018-2021. Le territoire Midi-Quercy a atteint une certaine « maturité » en matière de développement touristique qui semble indiquer qu'il est temps de passer à une véritable « mise en tourisme » du territoire pour conditionner plus globalement un développement économique et de l'emploi mieux équilibré sur le territoire.

Action n°5 : Favoriser une économie de proximité plus collaborative

L'objectif de cette action est de développer la capacité du territoire à conjuguer un développement de l'économie résidentielle (service, tourisme, culture), liée à l'attractivité « naturelle » du territoire, et la relocalisation d'une base productive plus diversifiée et innovante, répondant aux nouvelles formes d'économie, plus collaborative et solidaire.

Objectif stratégique 4 : Accompagner la transition énergétique et écologique du territoire

Action n°6 : Faciliter la mise en œuvre des PCAET sur le territoire

Cette action vise à inscrire pleinement le territoire dans la transition énergétique et écologique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Action n° 7 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le PETR Pays Midi-Quercy a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial, des politiques régionales en faveur de la rénovation énergétique et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes ; acquisition de véhicules électriques en lien avec le déploiement de bornes de recharges réalisé par le SDE 82...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures. Les élus souhaitent poursuivre la dynamique en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

5- Le programme européen LEADER 2014-2020 (en réalité 2016-2022)

Suite à l'évaluation du programme européen LEADER 2007-2013 réalisée par le cabinet RCT, un séminaire de prospective a été réalisé à Montels en présence de nombreux acteurs du territoire le 9 juillet 2014. Le 9 juillet 2015, un second séminaire dédié à la participation au sein du projet de territoire a été organisé à Montels.

Un croisement a été réalisé entre ces éléments, le diagnostic du territoire pour relever 3 grands défis à venir pour ce territoire :

- 1) renforcer la capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.
- 2) amplifier les capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.
- 3) inscrire le territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux

C'est en tenant compte de ces 3 défis que le nouveau programme LEADER 2014-2020 a été rédigé.

6/ Les outils de planification existants ou en cours de réflexion

Aujourd'hui, plusieurs documents stratégiques sont à prendre en considération :

1. Charte paysagère et urbaine (Charte Patrimoine et paysages de demain) du Pays Midi Quercy et des EPCI qui le composent.

Une chargée de mission est directement affectée au PETR pour favoriser la prise en compte de cette charte (à diverses échelles territoriales) et la traduction des orientations de cette charte dans les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux. Différents enjeux stratégiques pour l'urbanisation et l'aménagement du territoire de la Communauté de communes du Quercy Caussadais ont été décrits et cartographiés :

- conforter le pôle urbain constitué autour de Caussade : le rendre plus lisible et plus fonctionnel sur le territoire,
- valoriser cette porte d'entrée du Pays Midi Quercy par l'autoroute A 20.
- favoriser un équilibre entre les dynamiques urbaines, agricoles, touristiques et environnementales présentes au sein de ce pôle urbain.
- préserver les caractéristiques et l'identité des bourgs.
- accompagner l'agriculture dans le respect des paysages.
- reconquérir le paysage par le maillage végétal et minéral.

2. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Pour le PETR du Pays Midi-Quercy, la problématique énergétique est devenue, dès 2004, un sujet prioritaire qui s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre entre 2006 et 2009 d'un plan énergie puis, dès janvier 2010, par un plan climat énergie territorial pour se lancer sur un nouveau plan climat AIR énergie territorial à l'échelle des 3 communautés de communes. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est mis en œuvre depuis 2010 avec un chargé de mission dédié et un service de « conseil en énergie partagé » (CEP). Ce dernier est chargé de la mise en place d'une comptabilité énergétique, d'un programme d'optimisation des énergies hiérarchisé, de l'identification du potentiel de valorisation d'énergies renouvelables et d'un accompagnement ponctuel du maître d'ouvrage pour des projets de réhabilitation.

Le PCET a révélé que le secteur résidentiel est le secteur qui consomme le plus d'énergie sur le territoire du Pays hors agglomération avec 48% des consommations énergétiques (contre 33% au niveau régional). La rénovation énergétique du parc de logements privés reste donc une priorité pour le territoire. Le PETR du Pays Midi Quercy poursuit donc ses efforts en lançant un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (compétence transférée par les 3 EPCI). Le PCAET est en cours d'étude et doit être finalisé pour le début 2019.

Plusieurs pistes d'actions sont envisagées dans le cadre de ce plan comme par exemple :

- Développer l'intermodalité ;
- Matérialiser ou créer des parkings de covoiturage à la sortie des villages ;
- Sensibiliser la population sur le covoiturage ;
- Installer des parkings à vélo bien identifiés dans le bourg centre ;
- Développer un maillage continu des voies cyclables ;
- Intégrer systématiquement les modes doux dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement...

Ces actions visent à réduire les consommations d'énergie sur le territoire, la production de gaz à effet de serre, à favoriser le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique par une intervention dans divers domaines. Avec 107 millions d'euros par an, la facture énergétique de notre territoire pèse lourdement sur nos budgets. La transition énergétique est une véritable opportunité pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

3. Schéma de cohérence territorial (SCOT)

Suite au transfert de compétence des 3 EPCI, le Pays Midi-Quercy a élaboré une étude de préfiguration d'un SCOT car il a été retenu en 2011 dans le cadre de l'appel à projets « Appui à l'émergence de SCOT ruraux » initié par le Réseau Rural Régional Midi-Pyrénées. Cette étude a conduit à l'élaboration de plusieurs documents de référence : analyse territoriale et prospective, cahier de recommandations stratégiques, note de recommandations.

Une trentaine de réunions et d'animations locales ont été également organisées sur le thème d'un projet de SCOT en Pays Midi-Quercy entre les années 2011 et 2013. L'étude de préfiguration a été réalisée avec l'appui d'un prestataire externe (groupement CRP Consulting et AMENIS). Les objectifs majeurs de cette étude étaient les suivants :

- ▶ Développer une culture commune liée aux SCOT,
- ▶ Développer une réflexion prospective et stratégique à l'échelle intercommunale en matière de planification urbaine, d'aménagement du territoire et de développement durable,
- ▶ Eclairer les choix qui devront être faits à moyen ou long terme, en apportant des informations, des outils et des recommandations adaptées à ce territoire, à son contexte et à ses dynamiques, qui seront utiles à l'élaboration et à l'animation d'un futur SCOT.

Le SCOT est un document d'urbanisme ayant pour objet de favoriser une évolution et une organisation cohérentes du territoire à long terme, à un horizon de 15-20 ans, en intégrant les finalités sociales, environnementales, économiques et culturelles mais avec comme enjeu également de mieux maîtriser le foncier et de trouver le meilleur équilibre possible entre développement urbain, espaces agricoles qui reflètent les dynamiques contrastés selon les secteurs du territoire.

Cette question est importante car en Pays Midi-Quercy, la superficie moyenne des parcelles utilisées pour le logement individuel est de 2 665 m². La taille moyenne des terrains par logement construit (en 2012) est de 2 163 m² (contre 1 714 m² en Tarn et Garonne). Près de 450 ha ont été consommés pour l'urbanisation entre 2005 et 2013, principalement sur la frange ouest du territoire, notamment en CC QVA et le long de la D 820.

Une couverture des communes par un document d'urbanisme à la hausse ces dernières années (3/4 des communes), notamment la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron qui a validé un PLUI en 2017. La perspective du SCOT Pays Midi-Quercy devrait donc conforter une vision et une gestion durable des espaces et garantir ainsi à plus long terme un développement équilibré du territoire. Le SCOT est un outil complémentaire pour toutes les communes, qu'elles soient dotées, ou non dotées, de document d'urbanisme. Le périmètre de ce SCOT a été approuvé à l'échelle du Pays Midi-Quercy (49 communes) et l'étude pour son élaboration est prévue durant le second semestre 2018.

Le SCOT devrait permettre :

- de renforcer l'application de plusieurs orientations prises à l'échelle du Pays Midi Quercy,
- d'anticiper le développement du territoire à long terme dans un objectif de développement durable grâce à un document de planification stratégique,
- de renforcer la mise cohérence des diverses politiques publiques, sectorielles et territoriales sur le long terme en les inscrivant dans une approche globale, transversale, en tenant compte de la charte Pays, du PCET et autres études réalisées, en élaborant le PADD, en donnant un effet juridique aux orientations et objectifs définis (DOO),
- de disposer de données et d'orientations à l'échelle du Pays dans des thématiques encore relativement peu développées jusqu'à présent à cette échelle, impactant le territoire et son développement,
- de mettre à jour une stratégie foncière à l'échelle du Pays, transversale, en fonction des divers enjeux et objectifs majeurs définis collectivement,
- de développer l'économie,
- de protéger et mettre en valeur les espaces agricoles, naturels et forestiers,
- de proposer une offre cohérente de logements sur le territoire.

4. Document d'urbanisme

En date du 07 Octobre 2014, le Conseil Municipal de Septfonds a décidé de prescrire l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se substitue au Plan d'Occupation des Sols (POS). Cette révision doit permettre de définir les contours de la commune à horizon 2025 et servira de référence en matière d'urbanisme, d'habitat et d'aménagement. Dans sa séance du 16 juin 2017, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Septfonds.

5. Opération d'amélioration de l'habitat OPAH

Le territoire témoigne d'une action incitative depuis plus de 15 ans :

- Une OPAH a été lancée à l'échelle de la communauté de communes Quercy Caussadais sur la période 2004-2009 : 407 logements ont été requalifiés (occupants et bailleurs confondus) dont 1/3 à Caussade.
- Par ailleurs, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été effectué sur la période 2008-2010 à l'échelle des 3 communautés de communes qui composent le Pays.
- Une nouvelle OPAH a été lancée en juillet 2011, cette fois-ci envisagée à l'échelle de l'ensemble des 49 communes du PETR du Pays Midi-Quercy.

La conduite d'un tel dispositif (de l'étude pré-opérationnelle à l'animation) à l'échelle d'un Pays était relativement peu fréquente et de ce fait ambitieuse, bien que le PETR porte des politiques sur l'habitat depuis 2006. Ce fût d'ailleurs, la première expérience de ce type dans le département. Aujourd'hui, le Pays voisin dans le Tarn, de l'Albigeois et des Bastides a fait de même. L'OPAH a ainsi permis d'assurer une cohérence d'interventions des différents partenaires de l'habitat et du social.

Lancement d'une nouvelle OPAH

Les OPAH se sont succédées et ont permis la réhabilitation de nombreux logements, mais les difficultés recensées notamment à Septfonds sont encore prégnantes, avec un taux de vacance élevé, une paupérisation de la population, un affaiblissement de la fonction commerciale, du bâti dégradé ou insalubre très présent sur certains îlots, sans compter l'état de précarité énergétique inhérente à cet état de fait. Ainsi, bien que les actions des OPAH successives aient porté leurs objectifs à des résultats probants, le recentrage sur les périmètres ciblés dans le cadre d'une OPAH pourrait permettre d'atteindre un objectif qui réponde aux besoins d'interventions sur des secteurs particulièrement difficiles à traiter par la déficience des propriétaires à maintenir leurs immeubles occupés et en bon état, par l'abandon des bâtiments commerciaux ou à usage de dépôts et les parcelles en friches difficilement accessibles. La vétusté des logements est souvent un facteur important de la vacance.

Plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé

Afin de prolonger son action de réhabilitation énergétique des logements auprès des ménages dont les plafonds de ressources sont au-dessus de ceux fixés par l'ANAH ou ne répondant tout simplement pas aux critères de l'OPAH, le PETR du Pays a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME pour la mise en place d'une plateforme locale de réhabilitation thermique de l'habitat privé. Sélectionné parmi 3 autres territoires, le PETR a mis en place depuis fin 2015, cette plateforme avec pour principale action, le conseil individualisé des habitants pour la rénovation thermique des logements.

Une action spécifique est portée également par la Maison de l'Emploi en faveur des entreprises du bâtiment notamment afin de les accompagner à devenir Reconnu Garant de l'Environnement. Après 2,5 ans d'activité, la plateforme par les actions de sensibilisation, d'information mises en place et par le service du conseiller énergétique apporté, a prouvé son efficacité et sa complémentarité avec l'OPAH. On dénombre par an 160 visites à domicile, 130 évaluations énergétiques et 150 rénovations énergétiques réalisées.

6. Plan Local Insertion Emploi du Pays Midi-Quercy (PLIE 2018-2020)

Le Plan Local d'Insertion Emploi (PLIE) du Pays Midi-Quercy a été prolongé pour 3 ans (2018-2020). Le Protocole d'accord du PLIE a été officiellement signé le 5 février 2018 à la Maison de l'emploi Midi-Quercy à Caussade. Le PETR coordonne le PLIE, avec le Conseil Départemental 82 et les services de l'Etat. Depuis 2006, sur la base d'un diagnostic territorial identifiant les publics les plus éloignés de l'emploi, **le dispositif « Plan Local Insertion Emploi » accompagne, chaque année, environ 300 habitants du territoire Midi Quercy. En affichant en moyenne presque 40 % de sorties positives sur la période 2015-2017, c'est-à-dire de sorties en emploi durable ou avec l'obtention d'une formation qualifiante, le PLIE du Pays Midi Quercy se situe légèrement au-dessus de la moyenne régionale des résultats obtenus par les PLIE de la Région Occitanie.**

L'accompagnement socio-professionnel proposé aux participants du PLIE présente une plus-value pour ce dispositif.

Pour rappel, le PLIE a deux fonctions centrales :

- ▶ d'organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement social, expérience de travail, formation et en fin de parcours, une aide renforcée pour la recherche d'un emploi,
- ▶ de favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent, de contribuer à la création d'activités sur le territoire

Les publics prioritaires du dispositif PLIE du Pays Midi-Quercy sont des jeunes sans emploi avec un niveau inférieur au niveau 5, suivis par la Mission Locale, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, les demandeurs d'emploi de longue durée et les femmes en recherche d'emploi. Les publics orientés vers le PLIE doivent adhérer à l'accompagnement proposé et aux actions d'insertion professionnelle initiées par le PLIE sur le territoire.

7. Autres démarches territoriales à proximité

Grands Sites Occitanie (GSO)

En matière de tourisme, deux Grands Sites Occitanie (GSO) concernent le territoire Pays Midi-Quercy :

- Le GSO « Cordes/Ciel et les cités médiévales », qui intègre la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron (CC QVA) avec Bruniquel en cœur emblématique.
- Le GSO « Bastides et Gorges de l'Aveyron », qui intègre la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron (CC QRG) avec Caylus et St-Antonin-Noble-Val en cœurs emblématiques.

Programme Massif Central

D'autre part le périmètre de la CC QRG est concerné par le programme Massif Central (Convention de Massif et programme opérationnel FEDER Interrégional) et bénéficie à ce titre de soutiens FEDER, Etat, Région et Département en faveur de :

- la politique d'accueil mise en œuvre par la CC QRG depuis 2011 (3ème appel à projet 2015-2018 en cours).
- du Pôle de Pleine nature Massif Central » pour le secteur des Gorges de l'Aveyron (2015-2020), déposé par le PETR Pays Midi-Quercy et sélectionné en 2015 : structuration et diversification de l'offre de pleine nature dans un environnement préservé des Gorges de l'Aveyron (exemples de projets soutenus : Parcours accrobranche ; relais d'itinérance douce ; faisabilité d'une Via Ferrata ...).

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (2018-2023)

La loi NOTRe du 7 août 2015 (art. 98) modifie l'article 26 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Ce schéma définit pour 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il comprend un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du département et une liste des services publics existants, leur localisation et les modalités d'accès.

Préalablement à ce schéma, un diagnostic du territoire a été réalisé permettant d'élaborer une stratégie déclinée en 22 actions autour de 5 axes prioritaires listés ci-dessous :

- agir contre la désertification médicale,
- accompagner les usagers dans l'utilisation d'Internet
- développer et promouvoir la mutualisation des services au public
- faciliter les déplacements des personnes peu mobiles
- maintenir une vie commerciale locale

Après consultation des EPCI, du Conseil Régional et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique et approbation par le conseil départemental, le schéma a fait l'objet d'un arrêté pris par le préfet du Tarn en date du 18 décembre 2017.

Schéma départemental d'aménagement numérique

Ce schéma est en cours de mise en œuvre après l'approbation à l'unanimité par le Conseil Syndical de Tarn et Garonne Numérique du programme opérationnel départemental le 20 juin 2016. Deux phases de travaux ont été arrêtées : la montée en débit ADSL en 2017 et la fibre optique pour tous (déploiement 2018/2022). La mise en œuvre de la plateforme France Mobile devrait permettre d'améliorer la couverture du territoire sur le volet de la téléphonie mobile.

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

En 2016, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a lancé un appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA) en partenariat avec l'ADEME. L'objectif est de soutenir des projets qui répondent aux ambitions de la politique publique de l'alimentation : encourager les initiatives relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation en s'appuyant sur un partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif, les organismes institutionnels et les acteurs privés. Sont recherchés en priorité des projets fédérateurs, reproductibles ou exemplaires en cohérence avec les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Afin d'encourager l'atteinte des objectifs gouvernementaux annoncés lors du Comité Interministériel aux Ruralités du 20 mai 2016, **l'accent sera plus particulièrement mis sur l'émergence et la mise en œuvre des projets alimentaires territoriaux (PAT)**. Les PAT permettent de rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs pour développer l'agriculture locale et promouvoir une alimentation de qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Projet de développement durable de territoire (2015-2020), le PETR a souhaité investir cette thématique importante sur son territoire qui est l'alimentation. Après avoir candidaté et sélectionné à l'appel à projet PNA 2016 et lancé une étude de préfiguration associant tous les acteurs de l'alimentation en collaboration avec l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy, le PAT a été labellisé par le Ministère en 2017. Le PETR a ainsi pu conventionner avec la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Occitanie) pour expérimenter la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire de Territoire.

Les projets viseront à améliorer les impacts économiques, sociaux, nutritionnels de l'alimentation, sans oublier l'aspect environnemental qui reste important et sera financé dans le cadre d'une enveloppe apportée par l'ADEME.

7/ Moyens techniques envisagés pour l'élaboration du Projet Bourg Centre

Cette politique ambitieuse pour transformer la ville de Caussade est rendue possible grâce à une bonne gestion budgétaire de la ville de Caussade. L'épargne disponible en 2008 était de 240 513 €, en 2011 elle a connu une forte progression en atteignant 999 204 € et s'est stabilisée en 2017 à 782 049 €. Malgré des contraintes financières et techniques subies (baisse de dotations de l'Etat), Caussade poursuit sa politique de dynamisation de la ville et se modernise pour améliorer le cadre de vie de ses habitants.

Pour ce faire, un chargé de mission rénovation urbaine a été recruté le 18 juin 2018 pour l'élaboration et la mise en œuvre du Projet de valorisation et de développement sur toute la durée du contrat bourg centre. Ses services seront mutualisés au niveau de l'intercommunalité avec les autres bourgs centres de Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds.

Pour réaliser des économies d'échelle sur la réalisation des prestations intellectuelles et avoir une approche globale et transversale, les élus ont en effet décidé dans le cadre d'une entente, de mutualiser d'une part le financement de l'ingénierie et les frais liés au poste du chargé de mission rénovation urbaine, d'autre part les études et actions pour la définition et la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation des bourgs centres.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des bourgs centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats bourgs centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire en veillant à l'articulation des différents volets des projets : urbanisme, espaces publics, habitat social, habitat privé, mobilité... il devra également veiller à l'articulation des volets économie, tourisme, culture ...

Le chargé de mission rénovation urbaine assurera l'animation territoriale et coordonnera les comités techniques (COTECH) et les comités de pilotage (COFIL). Le chargé de mission assurera le pilotage de l'opération et le suivi de la mission pour le compte des 6 bourgs centres désignés ci-dessus. En étroite collaboration avec les services de la Communauté de communes du Quercy Caussadais, il aura pour mission d'aider à la mise en œuvre de l'ensemble des opérations d'aménagement.

8/ Le suivi et le pilotage de la phase d'élaboration du Projet

1- Le comité de pilotage : COFIL

Un comité de pilotage sera créé. Il associera les signataires du présent contrat.

Il aura pour mission de :

- mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront examinés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat de développement territorial du PETR du Pays Midi Quercy.
- s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Le COPIL sera chargé de valider les grandes orientations des opérations dans son ensemble ou de définir éventuellement les inflexions stratégiques à apporter. Il permettra la rencontre de l'ensemble des partenaires concernés. Cette instance de validation de la stratégie permettra une vision globale des projets en favorisant l'articulation entre les différents bourgs centres.

Le COPIL stratégique sera placé sous la coprésidence de la Région, de Septfonds et de la communauté de communes Quercy Caussadais.

Le comité de pilotage est composé des représentants des partenaires suivants :

- Les bourgs centres
- La Région Occitanie
- Le Département de Tarn et Garonne
- La Préfecture du Tarn et Garonne
- Le PETR du Pays Midi Quercy

D'autres partenaires et organismes régionaux et départementaux susceptibles d'apporter leur concours à la définition du Projet pourront également être associés en fonction des projets. L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation seront assurés par le chargé de mission rénovation urbaine.

2- Le comité technique : COTECH

Pour assurer la mise en œuvre des projets sur les différentes thématiques, plusieurs comités techniques de suivi seront mis en œuvre. Ces comités techniques permettront de traiter de l'avancement du projet urbain des bourgs centres et des actions à mener. Ils ont pour fonction d'assurer la préparation technique du comité de pilotage stratégique en disposant de l'approche transversale nécessaire. Son rôle est particulièrement important pour analyser les propositions et de coordonner la phase de mise au point des actions.

Certains de ces COTECH pourront traiter d'une seule thématique notamment dans le cadre du suivi de l'OPAH d'autres devront au contraire permettre l'articulation et l'échange entre les différents volets d'action, comme l'habitat, l'aménagement urbain, le patrimoine, l'urbanisme, le tourisme, etc... en associant l'ensemble des partenaires.

Ces COTECH auront pour fonction de permettre l'interaction entre les partenaires concernés par les différents volets, et constitueront ainsi des "revues de projets" de niveau technique et opérationnel.

Ces comités techniques permettront de relever les points de blocage et les avancées afin d'évaluer l'avancement du projet de territoire et déterminer les actions complémentaires à mener.

Le Comité technique de coordination se composera à minima :

- de représentants du Conseil Départemental, du Conseil Régional
- de représentants de l'État et de l'ANAH,
- d'un ou plusieurs représentants des bourgs centres et de la Communauté de communes
- du chargé de mission rénovation urbaine,
- et toute autre personne ayant un intérêt à être consultée comme les bureaux d'études intervenants le cas échéant, des intervenants sur le thème du patrimoine, sur l'aménagement urbain, sur le développement économique (Chambre du commerce et de l'industrie, Chambre d'agriculture, chambre des métiers...).

3- Contributions des différents acteurs à l'animation du dispositif

Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Caussade et de Monteils et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics, ...)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat présenté par les Communes de Caussade et de Monteils et la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour la période 2018- 2021, avec le PETR du Pays Midi- Quercy.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat de développement territorial.

Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département de Tarn et Garonne

L'intervention financière du département de Tarn-et-Garonne, comme cela a été fait dans le cadre des précédentes contractualisations, s'opérera au cas par cas, en fonction de la faisabilité des projets présentés, au regard des politiques traditionnelles en vigueur et dans le respect des plafonds de dotation accordés aux communes et communautés de communes sur la période 2016/2020.

Globalement, les aides départementales en faveur des communes et communautés restant à mobiliser d'ici 2021 s'élèvent à 35 M€.

Au titre des mesures opérationnelles proposées par les communes de Caussade et de Monteils, les politiques d'interventions départementales qui seront le plus souvent mobilisées relèvent principalement des aides en faveur des bâtiments communaux, pouvant être déployées au profit des intercommunalités comme des communes. Il s'agit des aides en faveur de l'entretien et de la création de bâtiments communaux (avec par exemple l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la construction ou l'agrandissement de mairie, la création de maisons médicales, de maisons de santé pluridisciplinaires ou de maisons de services

au public). Citons aussi les aides à la création ou la réhabilitation de salles polyvalentes, culturelles, de réunions et des locaux périscolaires, qui prévoient des plafonds de dépenses subventionnables bonifiés lorsque le projet est sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Mentionnons enfin les aides à la création ou à l'extension des capacités d'accueil des établissements telles que les crèches, les haltes garderie.

La politique départementale de soutien aux communes et communautés de communes prévoient aussi un large spectre d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat. Le département de Tarn-et-Garonne peut ainsi soutenir les travaux d'investissement pour des aménagements de villages et la valorisation des centres-bourgs en cofinçant par exemple l'embellissement paysager, la restauration de patrimoine vernaculaire, la création de lotissements communaux de qualité, la résorption de l'habitat insalubre qui permet aux communes une acquisition facilitée de biens immeubles.

Le cas échéant, le département peut aussi considérer les dépenses des collectivités dans les domaines de la voirie et des réseaux en mobilisant trois dispositifs ainsi que la création d'aires de covoiturage comportant des bornes de recharge de véhicules électriques.

Le département de Tarn-et-Garonne appuie aussi les collectivités dans le maintien du dernier commerce et la montée en gamme des équipements touristiques qu'elles gèrent au titre du principe de soutien à la rénovation des villages en milieu rural (Hôtellerie publique de plein air classée, création et modernisation de meublés de tourisme publics, gîtes d'étapes et de groupe publics, modernisation de villages vacances pavillonnaires et création de plus-produits liés aux meublés touristiques).

Il soutient également l'investissement public venant conforter la structuration des thématiques touristiques majeures identifiées dans son schéma départemental touristique 2017/2021 à savoir la valorisation touristique du Canal des deux mers, la modernisation des haltes nautiques, les équipements de loisirs et tourisme de pleine nature, la valorisation de l'itinérance douce, la qualification des sites de visites.

Il contribue, dans un souci constant de complémentarité avec l'action de son agence de développement touristique à la qualification et à la mise en réseau des Offices de Tourisme par le financement des outils numériques et sites internet en réseau.

En matière de culture, le département agit également en faveur de son patrimoine emblématique par l'aide à la conservation des monuments historiques classés n'appartenant pas à l'État, les monuments historiques inscrits à l'inventaire supplémentaire et les objets mobiliers communaux classés et inscrits. Il favorise aussi la restauration du patrimoine architectural et culturel. L'enseignement de la musique et la lecture publique constituent par ailleurs les clefs de voûte des dispositifs départementaux d'aide en faveur de la culture.

Le département aide en outre les investissements dans les écoles publiques et au titre des sports, les équipements sportifs garantis d'un accès au sport pour tous.

Enfin, le logement social et pour personnes âgées est pris en compte.

Ces dispositifs, des bonifications sont prévues lorsque le projet comprend des travaux de réhabilitation énergétique.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES EN MATIERE D'INGENIERIE TERRITORIALE

- **Ingénierie des territoires**

Le département de Tarn-et-Garonne soutient l'ingénierie territoriale par le biais d'un dispositif qui lui est dédié : c'est le cas des frais d'animation et d'ingénierie territoriale, en lien avec le développement du territoire, avec la prise en charge par le département qui s'établit à hauteur de 25% maximum du coût HT des dépenses.

Ces financements pourront être accordés dans les limites exposées ci-dessous :

- pour une intercommunalité ou une commune, l'aide sera imputée à l'enveloppe pluriannuelle qui lui est affectée
- pour un PETR, ce dernier bénéficiera d'un montant d'aide global pour 3 ans (2019/2021) plafonné à 249 000 euros.

Au titre de ce dispositif, le département peut aussi aider à la conduite d'études liées principalement à des appels à projets ou des mesures préalables aux classements patrimoniaux à hauteur de 15% des coûts externes.

- **Assistance technique des collectivités par la régie Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités**

Conforté par la loi NOTRe dans son rôle de garant des équilibres et solidarités territoriaux, le département de Tarn-et-Garonne a décidé de créer une régie permettant de proposer aux communes éligibles des services d'assistance technique dans des domaines variés et visés par l'article L-3232-1- du CGCT aux communes et intercommunalités ne disposant pas de moyens suffisants.

L'objectif du département à travers cette régie est de proposer aux collectivités éligibles (communes de moins de 5000 habitants et intercommunalités de moins de 15 000 habitants) une réponse adaptée pour emmener à la réussite d'un projet d'aménagement tout en respectant le cadre réglementaire.

Les interventions de la régie sont les suivantes :

- une intervention gratuite à la carte plafonnée à 10 jours par opération (en référence à un catalogue de missions défini par l'assemblée départementale)
- une assistance gratuite au titre de problématiques très ponctuelles dans la limite de 5 jours d'intervention par an.

Modalités d'intervention et contributions de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais

La communauté de communes compte tenu de ses compétences obligatoires et optionnelles inscrites dans ses statuts sera fortement impliquée dans le suivi et la mise en œuvre de la politique des bourgs centres :

Pour rappel ses compétences obligatoires sont :

- **L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur**
- Acquisition, gestion, cession de réserves foncières pour la réalisation des compétences relevant de la Communauté de Communes,
- Élaboration d'une charte de pays, approbation de celle-ci au lieu et place des communes et suivi dans le cadre des procédures de contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- Instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes du Quercy Caussadais,
- Étude, mise en place et gestion de Système d'information Géographique
- Schéma de cohérence territoriale
- Aménagement numérique de l'espace d'intérêt communautaire :

Dans le cadre des dispositions de l'article 1425-1 du CGCT, la Communauté de communes du Quercy Caussadais exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services publics locaux de communications électroniques comprenant selon les cas :

- L'acquisition de droit d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques ;
 - L'acquisition des infrastructures ou réseaux existants ;
 - La mise des infrastructures ou réseaux à disposition des opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
 - L'offre de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux.
- **Développement économique**
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17.
 - Étude, création, aménagement, entretien, gestion et commercialisation de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Études, actions, réalisations relatives à la promotion du territoire intercommunal,
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme chargés de l'accueil et l'information, la promotion touristique du territoire en coordination avec le comité départemental et le comité régional du tourisme, la coordination des divers partenaires du développement touristique local
- **Compétence optionnelle : politique du logement et du cadre de vie**
- Etude, mise en œuvre et suivi des politiques intercommunales relatives à l'habitat : Plan local de l'habitat et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de tout dispositif venant s'y substituer, excepté les opérations d'aménagement de villages, les lotissements, et toute opération de création de logements.
 - Permis de louer

Dans le cadre d'une convention d'entente, la communauté de communes du Quercy Caussadais participera pour le financement des dépenses liées au chargé de mission rénovation urbaine qui a été recruté le 18/06/2018 par la Commune de Caussade. Les dépenses liées à l'ingénierie seront également mutualisées avec les autres communes candidates à la politique régionale bourg centre : Molières, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville et Septfonds.

La mission première du chargé de mission sera d'aider à la définition de la stratégie de développement et de valorisation des Bourgs-Centres en apportant un appui technique et méthodologique pour l'écriture et la préparation des contrats Bourgs-Centres Occitanie.

Il sera chargé d'accompagner les élus dans l'élaboration générale du futur projet de territoire et dans la conduite des études spécifiques liées aux projets urbains des Bourgs-Centres dont les coûts pourraient être mutualisés au niveau de l'entente.

Contributions et modalités d'intervention du PETR du Pays Midi-Quercy

LE PETR du Pays Midi-Quercy apportera un appui technique à la mise en œuvre du programme Bourg centre dans le cadre essentiellement :

- des politiques contractuelles qu'il anime (contrat Territorial Occitanie principalement et Contrat de Ruralité / programme Leader)
- de sa compétence SCOT rural qu'il porte (compétence transférée par les 3 EPCI du Pays Midi Quercy)
- de la mission d'animation et suivi d'OPAH-RU qu'il exerce pour le compte des EPCI,
- de la mission d'inventaire du patrimoine,
- de l'élaboration et la coordination du PCAET (qu'il porte pour le compte des 3 EPCI du territoire) dont la mobilité,
- de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, et plus généralement à la valorisation touristique du territoire qu'il accompagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage prévues pour le suivi des démarches Bourgs-centres en Quercy-Caussadais.

Contributions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement CAUE

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'urbanisme de l'architecture et des paysages, le CAUE de Tarn et Garonne sera associé à la démarche. L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son plan de charge.

Contributions de l'Etat

Pour répondre et soutenir la démarche de valorisation et de développement des bourgs centres, les services de l'Etat pourront accompagner les élus dans leurs réflexions :

- en participant notamment aux Comités de Pilotage et Comités techniques, en accompagnant la concertation locale et en aidant à la sensibilisation de la population selon les thématiques et projets qui seront abordés dans les différents bourgs centres : création de nouvelles zones de stationnement, réalisation de cheminements piétons adaptés, création de nouveaux espaces publics, adaptation du bâti pour une meilleure habitabilité ;
- en apportant une expertise détaillée dans le cadre de l'étude du bâti ancien en abordant la question des économies d'énergie ou la question du traitement de la façade ;
- en apportant un conseil sur l'aménagement des entrées de ville et villages et l'intégration des zones d'activités et d'habitat aux abords du site.

L'ANAH peut apporter une contribution financière pour les prestations d'ingénierie liées à la mise en œuvre d'une OPAH ou OPAH-RU (études et suivi-animation).

Contribution de l'Etablissement Public Foncier Occitanie (EPFO)

L'EPF Occitanie se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtimentaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

4- Modification du contrat bourg centre

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi à chaque année et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre du dispositif. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions des bourgs centres. En outre, en cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage se réunira pour débattre et proposer des modifications du contrat.

9/ Communication et concertation

Des outils de communication et de sensibilisation seront déployés dans la presse ou sur le site internet de la commune pour informer et porter à la connaissance du plus grand nombre l'actualité de la commune. Dans la conception de ces supports de communication grand public portant sur l'opération de valorisation et de développement des bourgs centres, la ville de Septfonds s'engage à faire apparaître le logo type de la Région et ceux de tous les partenaires financiers : sur les dépliants, plaquettes, site internet, communiqué, dossier de presse...

Enfin, en ce qui concerne la concertation, la municipalité sera attentive aux attentes des associations.

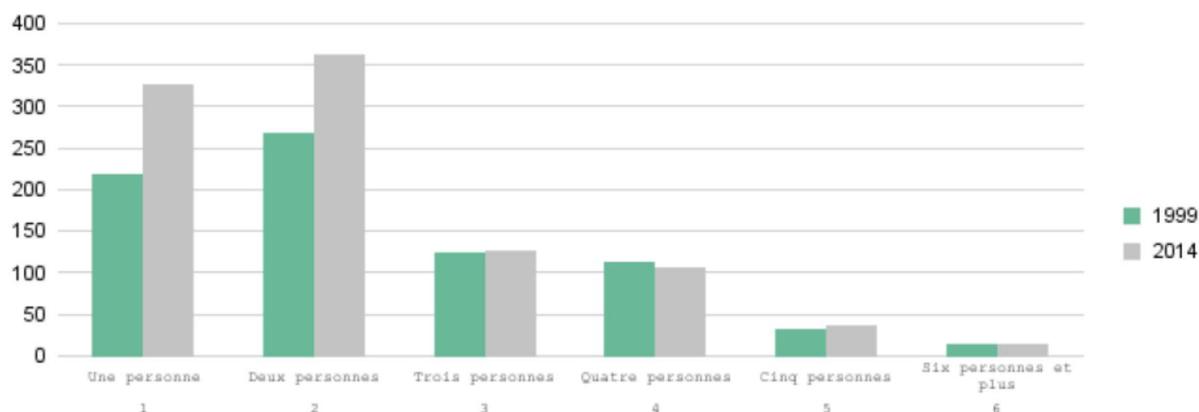
La municipalité pourra s'appuyer sur le PETR qui a une culture du pilotage multi partenarial du projet de territoire associant également la société civile avec la création depuis l'origine de la démarche Pays d'un Conseil de Développement Territorial.

DONNEES DE CADRAGE SUR LA DEMOGRAPHIE :

Tranche d'âge	2014		2009-2014
	Effectif	Part (%)	Taux d'évolution
moins de 14 ans	362	16,67 %	0,37 %
de 15 à 29 ans	287	13,24 %	10,02 %
de 30 à 44 ans	321	14,77 %	-13,96 %
de 45 à 59 ans	456	21,02 %	-2,05 %
de 60 à 74 ans	409	18,84 %	16,77 %
plus de 75 ans	335	15,45 %	9,94 %

Source : INSEE recensement de la population

> Evolution des ménages par taille



INSEE : Recensements de la population de 1999 à 2014

Ménages	2009	2014	Taux d'évolution annuel moyen
Nombre de ménages	924	965	0,88 %
Population des ménages	2 038	2 095	0,55 %
Taille moyenne des ménages	2,21	2,17	-0,32 %

Source : INSEE recensement de la population

> **Nombre de ménages par taille**

Catégories	Septfonds	%	Tarn-et-Garonne	%
Une personne	326	33,7%	33 347	31,1%
Deux personnes	362	37,5%	37 896	35,3%
Trois personnes	125	12,9%	16 305	15,2%
Quatre personnes	105	10,9%	13 539	12,6%
Cinq personnes	36	3,7%	4 455	4,1%
Six personnes et plus	12	1,2%	1 846	1,7%
Total	966	100%	107 388	100%

INSEE Recensement de la population 2014

	2015	%	2010	%
Ensemble	606	100,0	631	100,0
Couples avec enfant(s)	222	36,6	209	33,1
Familles monoparentales	85	14,1	111	17,5
Hommes seuls avec enfant(s)	20	3,3	12	1,9
Femmes seules avec enfant(s)	65	10,8	98	15,6
Couples sans enfant	298	49,3	312	49,4

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015

DONNEES DE CADRAGE SUR L'ECONOMIE :

Emploi	2009	2014
Nombre d'emplois dans la zone	394	399
Actifs ayant un emploi	729	702
Indicateur de concentration	53,97	56,82
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus (en %)	48,49 %	46,31 %

Source : INSEE recensement de la population

> Nombre de foyers fiscaux répartis par tranche de revenu (IR 2015)

Tranches de revenu (en €)	Septfonds	%	Tarn-et-Garonne	%
0 à 10 000	373	29,3%	38 840	26,8%
10 001 à 12 000	103	8,1%	10 148	7,0%
12 001 à 15 000	173	13,6%	15 723	10,9%
15 001 à 20 000	214	16,8%	23 013	15,9%
20 001 à 30 000	220	17,3%	25 129	17,4%
30 001 à 50 000	189	14,9%	22 468	15,5%
50 001 à 100 000			7 966	5,5%
+ de 100 000			1 392	1,0%
Total	1 327	100%	144 679	100%

Direction Générale des Impôts - Impôt sur le revenu

Ménages sous le seuil de pauvreté	2007	2015
Nombre	214	233
Part des ménages (%)	23,78 %	23,35 %
Evolution	8,88 %	

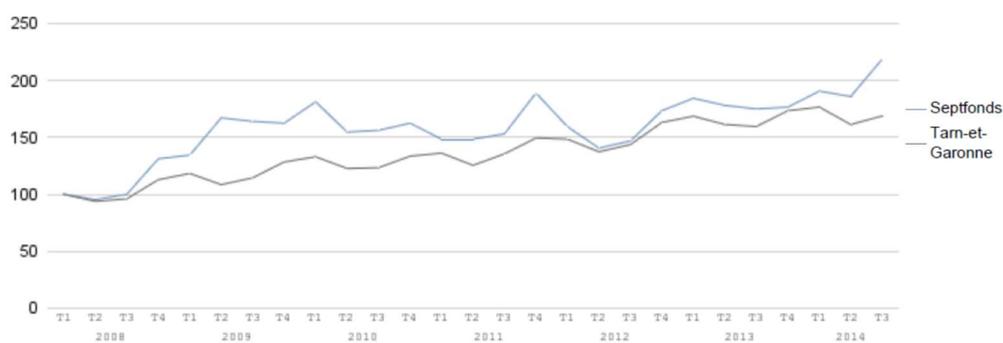
Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

PO éligibles aux aides de l'Anah	Nombre en 2015	Part des PO (%)
PO éligibles aux aides de l'Anah	320	45,45 %
dont ménages de plus de 60 ans	205	Part des PO éli 64,06 %

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Catégories	Septfonds	%	Evolution annuelle moyenne 1999-2014	Tarn-et-Garonne	%
Agriculteurs, exploitants	24	1%	-1,0%	4 044	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	105	6%	+3,2%	8 939	4%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	60	3%	+5,7%	11 267	5%
Professions intermédiaires	137	8%	+2,4%	25 503	12%
Employés	281	15%	+2,2%	34 636	17%
Ouvriers	273	15%	+0,6%	28 306	14%
Retraités	667	37%	+1,8%	63 181	31%
Autres sans activité professionnelle	273	15%	-2,1%	29 081	14%
Total	1 820	100%	+1,2%	204 957	100%

> Evolution du nombre de demandeur d'emploi de catégorie A (base 100 au 1er trimestre 2008)



DIRECCTE Midi-Pyrénées / Pôle emploi - Marché du Travail

	2015	2010
Nombre de chômeurs	142	105
Taux de chômage en %	17,0	12,6
Taux de chômage des hommes en %	14,6	9,1
Taux de chômage des femmes en %	19,6	16,3
Part des femmes parmi les chômeurs en %	55,6	62,7

> Principaux établissements de la commune

> Etablissements inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés au 31 décembre 2017

	Raison sociale ou enseigne	Activité	Tranche d'effectif
1	STE OZON	7112B - Ingénierie, études techniques	50 à 99
2	STE CONSTRUCTION TRADI CONCEPT	4399C - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre	10 à 19
3	STE GARAGE DU PLATEAU	4511Z - Commerce de voitures et de véhicules	10 à 19
4	STE COUSTILLERES	1419Z - Fabrication d'autres vêtements et accessoires	5 à 9
5	STE GERAUD TAMPIER	4730Z - Commerce de détail de carburants en magasin	5 à 9
5	STE REDON	3831Z - Démantèlement d'épaves	5 à 9
7	MR LENGLET MICHAEL	4399C - Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre	5 à 9
7	STE AU FOURNIL SEPTFONTAIS	1071C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	5 à 9
7	STE OZON SERVICES A LA PERSONNE	8130Z - Services d'aménagement paysager	5 à 9

Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées

> Evolution et répartition des établissements et des salariés par secteurs

	Etablissements	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans		Salariés	%	Evolution sur 1 an	Evol annuelle moy. sur 3 ans
Industrie	5	9%	0,0%	-5,9%	Industrie	22	11%	-4,3%	0,0%
Construction	8	14%	33,3%	10,1%	Construction	22	11%	120,0%	3,2%
Commerce	23	40%	4,5%	-4,0%	Commerce	46	23%	17,9%	-0,7%
Services	21	37%	-4,5%	1,6%	Services	108	55%	-13,6%	11,5%
Total	57	100%	3,6%	-0,6%	Total	198	100%	0,5%	5,8%

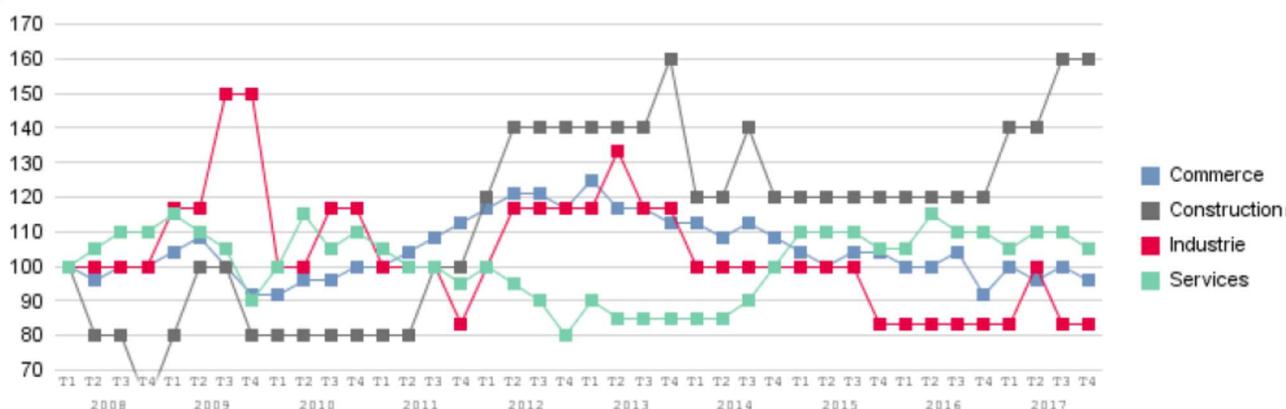
Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées - Nomenclature sectorielle CCI

> Nombre de mouvements d'établissements en 2017

Secteurs d'activité	Inscriptions d'établissements				Evolution sur 1 an	Cessations			Evolution sur 1 an
	Créations	Reprises	Transferts	Total		Cessations *	Transferts	Total	
Industrie	1			1	-				-
Commerce	1	1		2	-	2		2	-33,3%
Services	1	2		3	+0,0%	2		2	+100,0%
Total	3	3		6	+100,0%	4		4	+0,0%

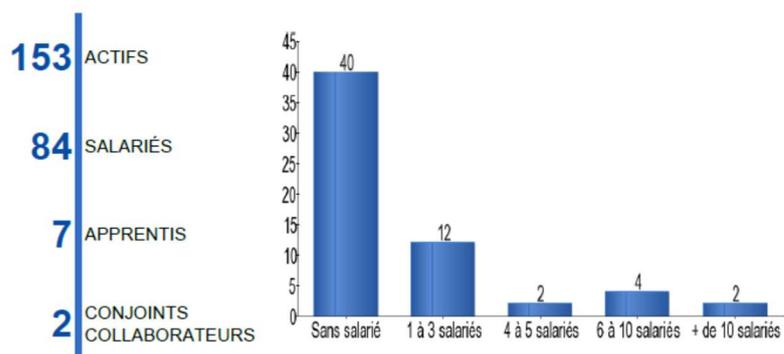
Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées

> Evolution du nombre d'établissements inscrits au RCS depuis le 1er trimestre 2008 (base 100 au 1T2008)



Fichiers des CCI de Midi-Pyrénées - URSSAF Midi-Pyrénées

EMPLOIS ET ACTIFS DE L'ARTISANAT



	1988	2000	2010	Evolution 1988-2010
Exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune	49	27	16	-33
Superficie agricole utilisée en hectare	1200	997	1145	-55
Superficie en terres labourables en hectare	664	501	596	-68
Superficie en cultures permanentes en hectare	7	4	1	-6
Superficie toujours en herbe en hectare	526	491	548	+22
Cheptel	1407	1243	1359	-48

DONNEES DE CADRAGE SUR L'HABITAT

Catégories et types de logements

	2015	%	2010	%
Ensemble	1 212	100,0	1 149	100,0
Résidences principales	976	80,5	939	81,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	66	5,5	98	8,5
Logements vacants	169	14,0	112	9,8
<i>Maisons</i>	<i>1 041</i>	<i>85,9</i>	<i>1 010</i>	<i>87,9</i>
<i>Appartements</i>	<i>164</i>	<i>13,5</i>	<i>135</i>	<i>11,7</i>

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Résidences principales selon le nombre de pièces

	2015	%	2010	%
Ensemble	976	100,0	939	100,0
1 pièce	10	1,1	10	1,1
2 pièces	62	6,3	61	6,6
3 pièces	205	21,0	203	21,6
4 pièces	293	30,0	286	30,5
5 pièces ou plus	406	41,6	378	40,3

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

	2015	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	2 167	100,0
<i>Dans le même logement</i>	<i>1 916</i>	<i>88,4</i>
<i>Dans un autre logement de la même commune</i>	<i>77</i>	<i>3,5</i>
<i>Dans une autre commune</i>	<i>174</i>	<i>8,0</i>

Source : Insee, RP2015

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2015				2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	976	100,0	2 115	15,7	939	100,0
Propriétaire	699	71,6	1 526	19,4	668	71,2
Locataire	263	27,0	565	5,9	253	27,0
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	46	4,7	99	5,2	31	3,3
Logé gratuitement	13	1,4	23	19,6	17	1,9

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

Résidences principales de qualité 'médiocre'

Résidences principales de catégories 7 et 8	Nombre en 2015	Part des RP (%)
RP privées de catégorie 7 et 8	31	3,09 %
dont ménages aux revenus inférieurs au seuil de pauvreté	Secret	Part des RP Secret

Source : FILOCOM DGFIP MEDDTL

Le parc de logements HLM

Nombre de pièces	Nombre en 2016	Part du parc (%)
Ensemble	55	100%
1 pièce	3	5,45 %
2 pièces	14	25,45 %
3 pièces	20	36,36 %
4 pièces	15	27,27 %
5 pièces ou plus	3	5,45 %

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

Le parc locatif social en location*	2011	2016
Nb de log loc sociaux en location	62	55
Taux en individuel	27,42 %	18,18 %
Taux de vacance	19,35 %	14,55 %
Taux de vacance de plus de 3 mois	0,00 %	12,73 %
Taux de mobilité	12,90 %	16,36 %
Taux pour 1000 habitants	30	26

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

Période de construction	Nombre en 2016	Part (%)
Avant 1950	0	0,00 %
Entre 1950 et 1969	0	0,00 %
Entre 1970 et 1989	24	43,64 %
Entre 1990 et 1999	0	0,00 %
Entre 2000 et 2009	31	56,36 %
Depuis 2010	0	0,00 %

Source : RPLS MEDDTL SoeS (hors logements non conventionnés des SEM)

Construction neuve

Logements commencés	Collectifs et en résidence	Individuels	Total	%Col / Res	%Ind
1999	0	4	4	0 %	100 %
2000	0	10	10	0 %	100 %
2001	3	10	13	23 %	77 %
2002	10	12	22	45 %	55 %
2003	2	21	23	9 %	91 %
2004	0	11	11	0 %	100 %
2005	0	25	25	0 %	100 %
2006	0	17	17	0 %	100 %
2007	11	7	18	61 %	39 %
2008	6	15	21	29 %	71 %
2009	0	6	6	0 %	100 %
2010	0	7	7	0 %	100 %
2011	0	10	10	0 %	100 %
2012	0	6	6	0 %	100 %
2013	4	6	10	40 %	60 %
2014	0	8	8	0 %	100 %
2015	0	4	4	0 %	100 %
2016	0	3	3	0 %	100 %

Source : Sitadel - Dates réelles

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale	Nombre de ménages 2014	Part des ménages (%)
Ensemble	961	100%
Depuis moins de 2 ans	121	12,55 %
De 2 à 4 ans	170	17,68 %
De 5 à 9 ans	188	19,56 %
10 ans ou plus	483	50,21 %

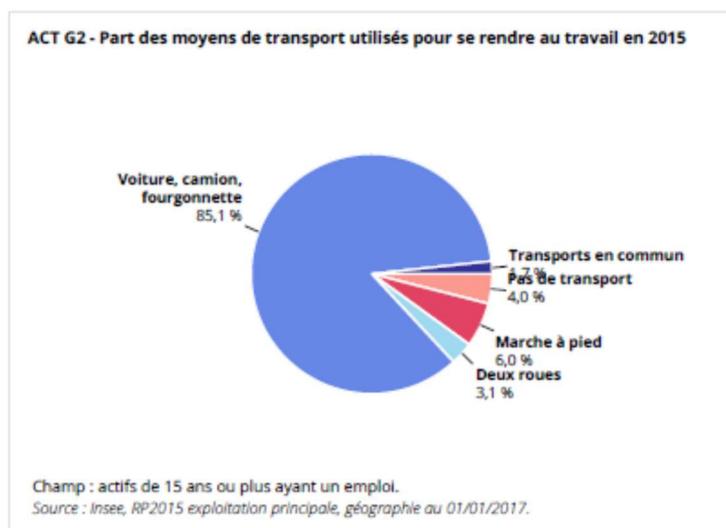
Source : INSEE recensement de la population

DONNEES DE CADRAGE SUR LA MOBILITE

Équipement automobile des ménages

	2015	%	2010	%
Ensemble	976	100,0	939	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	658	67,4	588	62,7
Au moins une voiture	834	85,5	805	85,8
1 voiture	442	45,3	415	44,2
2 voitures ou plus	392	40,2	390	41,6

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales..



> Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par lieu de travail en 2014

Nombre d'actifs au lieu de travail	Septfonds	%	Tarn-et-Garonne	%
Commune de résidence	173	23,4%	41 718	42,7%
Autre commune du département de résidence	491	66,4%	36 944	37,8%
Autre département de la région de résidence	48	6,5%	15 587	16,0%
Autre région en France métropolitaine	28	3,8%	3 375	3,5%
Autres (Dom, Tom, étranger)	0	—	94	0,1%

INSEE - Recensement de la population 2014